



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le LUNDI VINGT-QUATRE FEVRIER à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le LUNDI DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Etaient présents :

M. Y.BOURREL - **Maire**

Mmes et MM. : S.CRAMPAGNE – C.FAVIER – L.BELEN – L.GELY – L.PRADEILLE – P.MOULLIN-TRAFFORT - **Adjoint.**

Mmes et Mrs. : B.GANIBENC – F.DENAT – D.BALZAMO – D.TALON – M.LEVAUX – A.SAUTET – M.RENZETTI – C.KORDA – R.BARTHES – B.MAZARD – S.DEMIRIS – S.GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – S.RAYNAL - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM : L.TRICOIRE – L.CAPPELLETTI – C.CLAVEL – S.BEAUFILS – S.EGLEME – V.ALZINGRE – F.DALBARD – P.DELCANT

Procurations : L.TRICOIRE à C.FAVIER
L.CAPPELLETTI à Y.BOURREL
C.CLAVEL à P.MOULLIN-TRAFFORT
S.EGLEME à M.LEVAUX

V.ALZINGRE à L.BELEN
F.DALBARD à S.CRAMPAGNE
P.DELCANT à M.PELLETIER

Secrétaire de séance : L.PRADEILLE

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
189	09/12/2024	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Mini concert de Noël»	14 Décembre 2024	550€
190	09/12/2024	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	Renouvellement de la mise à disposition des locaux pour la MJC à Mauguio et à Carnon	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2025	1000€/an CC pour l'ALSH + Participation forfaitaire 50% fluide et télécommunication
191	09/12/2024		Renouvellement de la convention de mise à disposition gracieuse du local pour l'association des assistantes maternelles « ASS MEL ASS MAT PIPO »	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2025	
192	09/12/2024	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Coproduction et préachat dans le cadre du soutien à la création-Concert TECLAO par la compagnie des Herbes Folles	Saison 2025/2026	1000€ de coproduction 1500€ de préachat
193	16/12/2024	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	Renouvellement de la mise à disposition gracieuse de locaux et de matériel pour l'école de musique de Mauguio Carnon	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2025	
194	17/12/2024		Convention de mise à disposition gracieuse et temporaire de locaux pour le Club de plongée de Mauguio Carnon	Jusqu'au 31 Octobre 2025	
195	23/12/2024	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Eros & Psyché » par l'association « l'Oiseau Lyre »	Samedi 18 Janvier 2025	1435,43€
196	23/12/2024		Spectacle familial « Spon Yon Yon » par l'association « Cie Moustache »	Samedi 15 Février 2025	1721,97€
1	07/01/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire N°Parquet 1817600062 (contentieux urbanisme : recours de la Commune contre une construction illégale)		
2	08/01/2025		Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2407562-1 (contentieux urbanisme : requête en référé de Free mobile station de relais de téléphonie mobile)		
3	08/01/2025		Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2407465-contentieux urbanisme : demande d'annulation d'un permis de construire)		
4	13/01/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle tout public « Racine » par l'association Humani Théâtre	Samedi 25 Janvier 2025	1794,34€
5	14/01/2025		Spectacle jeune public «CHAOS » par l'association LeMooveNeMent	Mercredi 19 Février 2025	1818,40€
6	20/01/2025		Ateliers sculpture et modelage avec l'artiste auteur Géraldine BESNARD	Du 18/02/25 au 21/02/25 et du 15/04/25 au 18/04/25 (vacances scolaires)	1035€
7	22/01/2025		Atelier « Dire le corps avec des mots » avec Cécile GRIS	Samedi 8 Février 2025	300€

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

B / Décision expresse de l'exécutif n°3 en date du 12 Décembre 2024 sur le fondement légal de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Dépenses de fonctionnement Augmentation de crédit	Dépenses de fonctionnement Diminution de crédit
65 Autres charges de gestion courante :	014 Atténuations de produits :
657381 Subvention de fonctionnement autres établissements publics locaux : + 250 000 €	73918 Autres reversements et restitutions : - 100 000 €
65811 Droits d'utilisation - informatique en nuage + 150 000 €	011 Charges à caractère général
	60612 Energie - Electricité - 64 600 €
	61221 Matériel roulant - 50 000 €
	615231 Voiries - 40 000 €
	61551 Matériel roulant - 20 000 €
	61558 Autres biens mobiliers - 30 000 €
	6162 Assurance obligatoire dommage-construction - 35 400 €
	Recettes de fonctionnement Augmentation de crédit
	75 Autres produits de gestion courante :
	75888 Autres (remboursement de sinistres) : + 60 000 €

C / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

▪ **PROCEDURES ADAPTEES COMPRISES ENTRE 15 000,00 H.T. à 90 000,00 H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
MISE EN CULTURE DU FLEURISSEMENT HORS SOL <i>Marché n°24023</i>	ETS HORTICOLES DU CANNEBETH	34130 MAUGUIO		30 000 € HT maxi annuel	36 000 € TTC maxi annuel
VÉRIFICATIONS PERIODIQUES ET CONTRÔLES TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DES ECLAIRAGES PUBLICS <i>Marché n°24024</i>					
Contrôle Périodique des Ascenseurs et EPMP	BUREAU VERITAS	34967 MONTPELLIER CEDEX 2	1	2 000€ HT maxi annuel	2 400€ TTC maxi annuel

Contrôle Périodique des Installations électriques et Appareils de Cuisson	BUREAU VERITAS	34967 MONTPELLIER CEDEX 2	2	20 000€ HT maxi annuel	24 000€ TTC maxi annuel
Contrôle Périodique des engins de levage, arbres à cardan et espace scénique	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	3	12 000€ HT maxi annuel	14 400€ TTC maxi annuel
Contrôle Périodique des équipements sous pression	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	4	1 000€ HT maxi annuel	1 200€ TTC maxi annuel
Contrôle Périodique des Installations Gaz	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	5	2 500€ HT maxi annuel	3 000€ TTC maxi annuel
Contrôle Périodique en moyens de secours	BUREAU VERITAS	34967 MONTPELLIER CEDEX 2	6	7 000€ HT maxi annuel	8 400€ TTC maxi annuel
Contrôle périodique des postes d'éclairage public, des points lumineux extérieurs fixes et temporaires	BUREAU VERITAS	34967 MONTPELLIER CEDEX 2	7	4 500€ HT maxi annuel	5 400€ TTC maxi annuel
ACQUISITION D'UN BROYEUR DEFIBREUR SUR PRISE DE FORCE TRACTEUR AGRICOLE Marché n°24028	VIA MOTOCULTURE	34740 VENDARGUES		75 861.56 € HT	91 033.87 € TTC

▪ **PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
ACHAT D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE POUR LA VILLE DE MAUGUIO-CARNON Marché n°24016	CASE France NSO	91150 MORIGNY CHAMPIGNY		101 200.00 € HT	121 440 € TTC
REPRISES DE CHAUSSEES ET TROTTOIRS Marché n°24021					
Reprises de chaussées et trottoirs	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON – JOULIE TP	34660 COURNONSEC	1	250 000 € HT maxi annuel	300 000 € TTC maxi annuel
Reprises de pavages			2	100 000 € HT maxi annuel	120 000 € TTC maxi annuel
REMPLACEMENT DE LA TRIBUNE TELESCOPIQUE ET DE L'ENSEMBLE DES SIEGES DU THEATRE BASSAGET Marché n°24030	SAMIA DEVIANNE	34510 FLORENSAC		214 644 € HT	257 572.80 € TTC

Monsieur Yvon BOURREL : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien, nous allons attaquer cette séance du conseil municipal et avant toute chose, un hommage à Bertrand COISNE, notre collègue, décédé le 14 janvier dernier. Je vous invite à observer une minute de silence.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, en même temps que pour notre collègue, avec qui vous avez totalement raison, Bertrand COISNE, une minute de silence, ce serait peut-être utile d'y associer Monsieur Pierre MICHELET, ancien conseiller départemental qui nous a quittés récemment.

Monsieur Yvon BOURREL : On pense également à Monsieur MICHELET, bien sûr, nous avons présenté les condoléances à la famille. Je vous remercie. Nous avons un secrétaire de séance qui sera Monsieur PRADEILLE en l'absence de Monsieur DALBARD. Nous avons des procurations. Monsieur TRICOIRE pour Madame FAVIER,

Monsieur CLAVEL pour Madame MOULLIN-TRAFFORT, Monsieur CAPPELLETTI pour moi-même, Monsieur DALBARD pour Madame CRAMPAGNE, Madame ALZIONGRE pour Monsieur BELEN et Monsieur DELCANT POUR Madame PELLETIER. Nous n'avons pas reçu de remarques écrites pour l'adoption du procès-verbal du dernier conseil. Est-ce qu'il y a des remarques en séance sur l'adoption du dernier procès-verbal ?

Monsieur Frantz DENAT : Juste une remarque. Bonjour. L'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit, je cite : « Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe ». Comme on avait demandé que le procès-verbal nous soit communiqué avant l'envoi des pièces du conseil municipal suivant, on trouve la réponse dans cet article L2121-15 du Code général des collectivités. Je suppose que maintenant, le plus simple, ce serait que vous nous envoyiez le procès-verbal dans la semaine qui suit, comme c'est prévu au Code des collectivités. C'est la demande que je vous fais.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous répondrai dessus. Ce n'est pas dans le règlement initial du conseil. Ce n'est pas une rétention d'information. On va voir avec la société qui retransmet si c'est possible. De toute façon, je vous ferai une réponse écrite, il n'y a pas de souci.

Monsieur Frantz DENAT : Je ne pinaille pas, je demande juste l'application des textes.

Monsieur Yvon BOURREL : Si c'est possible, on le fera. Je ne peux pas vous répondre différemment. Je suis légaliste et loyaliste.

Madame Marie LEVAUX : Sophie EGLEME n'est pas là, elle vous prie de l'excuser, elle m'a donné son pouvoir.

Monsieur Yvon BOURREL : Il faut nous le dire. Merci.

Madame Marie LEVAUX : Voilà, c'est pour ça que je vous dis.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord, très bien. Nous avons les décisions municipales dont vous avez pu prendre connaissance en page 1, 2 et 3. Si vous avez un questionnement relatif à l'un des points, vous pouvez le faire. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Une question usuelle sur les points qui concernent l'ester en justice.

Monsieur Yvon BOURREL : Ester en justice, vous parlez du point numéro 1 ou du point numéro 2 ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'ensemble, mon capitaine.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci pour le titre. Le point numéro 1 est une audience, c'est un contentieux d'urbanisme. Une construction illégale a été contestée par l'intéressé. Bien entendu, c'est porté devant les tribunaux et nous avons dû désigner un avocat. De la même manière, dans le cas numéro 2, c'est l'antenne Free mobile, comme il est décrit dans le document. C'est une nouvelle implantation d'antenne Free mobile contre laquelle nous avons donné un avis défavorable. L'affaire est en train d'être jugée. Le point numéro 3 est un projet d'urbanisme qui a été saisi par une demande d'annulation d'un permis de construire. Ce sont des sujets classiques. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Merci. Bonjour à tous et à toutes. Comme d'habitude, j'attends la liste de toutes les procédures judiciaires dans lesquelles la mairie est partie prenante.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, je peux vous assurer qu'elles vous ont été transmises.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je ne les ai pas vues. Quand ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vous les renverra si c'est nécessaire.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous l'a envoyé. D'ailleurs, je fais juste un rappel. Quand un membre du conseil a un point à évoquer, ce point doit être transmis, non pas forcément au conseil municipal, non pas forcément au maire que je suis, ou en conseil municipal ou à un adjoint, il doit être transmis à la direction générale des services. Ce n'est pas pour autant que je sous-entends qu'il ait pu être perdu, Monsieur DEYDIER. Vos demandes, j'en ai bien pris connaissance. J'ai demandé que réponse vous soit faite, ce qui m'a été confirmé par la direction générale.

Monsieur Gérard DEYDIER : À quel moment ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vous le renverra s'il y a un sujet là-dessus, même si j'ai le sentiment que certaines questions sont déjà revenues et auxquelles on vous avait déjà répondu. Point par point, vous aviez cinq questions, d'ailleurs.

Monsieur Gérard DEYDIER : Quatre.

2. INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU ET ACTUALISATION DES COMMISSIONS :

Rapporteur : Y.BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : Vous voyez, je suis généreux. Il n'y a pas de souci, Monsieur. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons donc à l'installation d'une nouvelle élue. J'informe le conseil qu'il y a une vacance laissée par Monsieur COISNE Bertrand. De fait, il y a un double effet. Madame RAYNAL Sylvie, que je salue et que j'accueille dans notre instance municipale, à qui je souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal. Madame RAYNAL est présente. Elle va être installée comme conseillère municipale automatiquement, depuis le décès de Monsieur Bertrand COISNE, en tant que suivante sur la liste présentée par le chef de file, qui est Monsieur Daniel BOURGUET que je salue également. Ensuite, un deuxième effet, mais qui est devenu premier, puisque nous avons installé Monsieur DEYDIER en tant que conseiller communautaire lors du dernier conseil d'agglomération. Il y a deux dénominations différentes. Vous l'avez bien compris, tout le monde en est au courant. Il s'agira aujourd'hui, dans le respect des articles précités, que les suivants de liste. On va installer Madame RAYNAL. On va vous donner la charte de l'élue. Je demande à ce qu'on vous la transmette officiellement, même si je suis certain que vous en avez déjà pris connaissance. Ensuite, pour ce qui est des délégations dans les commissions, les textes prévoient que les suivants de liste remplacent les élus qui ne sont plus là malheureusement. Le suivant de liste qui avait été présenté dans la constitution des commissions lors de la première installation de toutes les commissions, c'est Marianne PELLETIER sous l'autorité spirituelle, morale ou en tout cas administrative ou politique de Daniel BOURGUET. D'office, vous êtes la personne titulaire à la commission d'appel d'offres, délégation de service public et consultatif des services publics locaux. Pour ce qui est des commissions municipales, je ne me trompe pas, Madame RAYNAL, vous remplacez Monsieur Bertrand COISNE dans les autres commissions, en sachant que la porte est ouverte entre guillemets pour les conseillers d'opposition ou qui ne sont pas dans la majorité dans les commissions. Si vous en êtes d'accord, on y va comme ça ? Ça vous va ?

Madame Sylvie RAYNAL : Oui, merci beaucoup.

Monsieur Yvon BOURREL : On installe Madame PELLETIER aux commissions d'appel d'offres et Madame RAYNAL aux autres commissions. D'accord ? Ça vous va comme ça ? Monsieur BOURGUET, ça vous convient ? Si vous voulez, Madame RAYNAL, si vous avez une déclaration à faire, je vous en prie.

Madame Sylvie RAYNAL : Non, ce n'était pas une déclaration, c'était juste une présentation. Oui. C'est possible ?

Monsieur Yvon BOURREL : Bien sûr, Madame.

Madame Sylvie RAYNAL : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai beaucoup d'émotions d'être aujourd'hui parmi vous. Je rejoins cette assemblée à la demande de mes colistiers d'Alternative citoyenne par fidélité à nos valeurs et par fidélité à notre ami Bertrand. Je sens derrière moi sa haute silhouette élégante, ses yeux clairs et son léger sourire m'accompagnent. Vous connaissez son sérieux, sa capacité de travail, son parler franc, mais toujours mesuré, respectueux des personnes. Je connais sa patience, sa persévérance, son engagement et cela a été toujours un plaisir de travailler à ses côtés lors de nos campagnes électorales, nos activités associatives, comme par exemple le développement de l'énergie solaire ou, dernièrement, la mise en place de la Fresque du climat qui lui tenait à cœur. Bertrand, je ne pourrais pas bien sûr te remplacer, mais je m'engage à honorer les valeurs qui t'ont animé toute ta vie. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous remercie pour ce qui est plus un témoignage qu'une présentation. Je salue la démarche et, au nom du conseil municipal, je vous en remercie, Madame RAYNAL.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, avant de passer au point suivant, je rebondirai sur ce que vient de dire ma collègue parce que même si nous ne partageons pas les mêmes points de vue, je salue la rigueur, le travail et le travail collaboratif qui avait pu être fait en commission avec Monsieur COISNE. Je ne doute pas que sur la partie administrative, les tableaux de mise à jour des commissions nous parviendront. Je voulais en profiter. Je pense qu'il doit y avoir une petite coquille quelque part puisqu'au niveau des commissions, notamment culture et tradition, nous n'avons pas reçu les convocations depuis le 16 mai 2023, la date de la dernière à laquelle nous avons participé. Si vous pouviez corriger ça, puisque les tableaux étaient déjà à jour, je vous en remercierais.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous pouvez le mettre au futur. Très bien, on fera ça. J'invite maintenant Madame FAVIER à nous présenter la modification du règlement budgétaire et financier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Bonsoir à tous. Avant le budget, on va faire la reprise anticipée des résultats. Vous savez qu'on le fait maintenant depuis quelques années. Nous avons la possibilité, avant de voter le compte administratif de l'année précédente, de reprendre d'ores et déjà les résultats pour les intégrer sur le budget primitif de 2025. Au niveau de la reprise anticipée du résultat. Auparavant, je rajoute une autre délibération, veuillez m'excuser, la modification du règlement budgétaire et financier. Monsieur le Maire expose, aux membres du conseil municipal que les collectivités, qui appliquent le régime budgétaire et comptable des métropoles M57, font, dans les conditions prévues par l'article 106 de la loi NOTRe et du 7 août 2015 modifié, application des articles L5217-10-1, L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code général des collectivités territoriales. Par conséquent, l'entité qui opte pour le préféréntiel M57, ce que nous faisons, applique l'article L5217-10-4 du CGCT relatif au calendrier de vote du budget des métropoles. Celui-ci précise que pour les collectivités qui ont obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le délai pendant lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget est donc porté de deux mois à 10 semaines maximum. Ces collectivités sont dès lors soumises aux dispositions de l'article L5217-10-4 dudit code relatif au calendrier de vote du budget des métropoles. Cet article précise notamment que le projet de budget

est préparé et présenté par le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée avec les rapports correspondants 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget. Ainsi, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de cinq à 12 jours. C'est pour cette raison que le conseil municipal, avec le vote de ce budget, a été décalé à ce jour. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les modifications du règlement budgétaire et financier.

Monsieur Yvon BOURREL : Je pense qu'on n'a pas le choix. Je vais vous demander d'approuver ce règlement.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, puisque vous nous soumettez à un règlement, il y a déjà plusieurs choses. D'abord, rappeler que la M57 est en vigueur dans notre commune, c'est écrit noir sur blanc, depuis le 1^{er} janvier 2022. C'est la première des choses, c'est bon à rappeler. Ensuite, dans le règlement financier, nous avons, à la page 17, 12 politiques publiques. Dans la note de synthèse, page 22, on en a 11. Que deviennent pilotage et gestion des ressources, que deviennent moyens mutualisés ? On n'a pas les ressources à côté, on ne sait pas. Or, ce sont deux structures internes qui permettent deux choses que change et que demande la (M57), c'est les économies et l'évaluation. Faire un budget c'est bien. L'exécuter, il faut voir les conditions et pour l'exécuter, ce qui est intéressant, c'est de l'évaluer. On y reviendra pour un certain nombre de thématiques tout à l'heure, quand on en sera à cette partie de vote. Donc, sur les 40 programmes, 36 sont cités, seulement, et on nous parle de 116 actions, mais nous n'avons pas la liste des 116 actions. On a en effet un certain nombre d'éléments, formalisés selon le canevas prévu, sauf que ces éléments ne sont pas complets. Donc, il aurait été normal d'abord de savoir ce que deviennent pilotage, gestion, ressources, sur quels moyens, etc.

Madame Caroline FAVIER : C'est informatif ces points. C'est purement informatif, cette liste. Tout ce que nous avons mis, tout ce qui est dans notre fiche de synthèse, tout ce qui est dans le budget, tout ce qui est nécessaire figure bien à l'intérieur.

Monsieur Frantz DENAT : On en reparlera tout à l'heure. J'ai noté quelques manques, mais je ne suis pas un spécialiste.

Madame Caroline FAVIER : Cette liste est purement informative. Le préfet donne certains points pour les communes qui ont besoin d'avoir un cadre et des directions.

Monsieur Frantz DENAT : Je crois que toutes les communes ont besoin d'avoir un cadre et des directions.

Madame Caroline FAVIER : Mais je vous rassure, tout ce qui doit figurer sur la note de synthèse y figure bien.

Monsieur Frantz DENAT : Ce n'est pas ma vision, mais on verra ça ultérieurement. Sur le RBF, j'aimerais bien que le RBF et la note de synthèse présentent les mêmes caractéristiques. C'était juste ma question. Et de regretter le fait que pilotage et gestion de ressources ne figurent pas en tant que tels sur la note de synthèse notamment et que tous les programmes ne soient pas cités. Le dernier point, puisqu'on est sur le règlement budgétaire et financier, je ne vois pas d'existence d'une commission qui pourrait être normalement, si j'ai bien compris, la commission de contrôle financier, dont nous avons voté d'ailleurs la création, pour ceux qui siègent à l'agglo, à la dernière réunion d'agglomération. Je ne vois pas cette commission dans votre règlement budgétaire et financier. Pour ceux qui le cherchent, c'est l'article R2222-3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par décret 20016183 du 22 février 2001.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il y a nécessité de le faire, le contrôle de légalité nous le rappellera.

Monsieur Frantz DENAT : Je note que vous vous engagez à renvoyer au contrôle de légalité ce qui pourrait être fait au niveau (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL : On soumet toutes les délibérations du conseil, Monsieur DENAT, au contrôle de légalité, vous le savez très bien. En tant que serviteur de l'État, vous ne le méconnaissez pas, ça.

Monsieur Frantz DENAT : Ex-serviteur. Toujours serviteur de la collectivité.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur... qui n'est pas ex.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, juste une explication de vote. J'adresse à Madame la responsable du budget, adjointe aux finances. Par cohérence sur le budget de l'année dernière, je voterai contre ce budget-là. Quant au budget actuel, j'aurai l'occasion...

Monsieur Yvon BOURREL : Mais ce n'est pas le budget, Monsieur.

Madame Caroline FAVIER : Je n'ai pas encore parlé du budget.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Non, le rapport. Pardon, le rapport. Vous avez raison, on va reformuler les choses. Sur ce premier projet...

Monsieur Yvon BOURREL : Mais c'est le règlement !

Madame Caroline FAVIER : C'est le règlement.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, tout à fait. Mais j'ai quand même le droit de m'adresser à Madame, pour lui préciser que ce vote sera quand même défavorable, par cohérence sur le budget de l'année dernière. Je m'exprimerai sur le budget actuel sur le prochain point, mais je voulais lui signaler que ce n'était pas en rapport avec les travaux de la commission, qui étaient de qualité. Quant à la vision politique sur le budget, je m'en exprimerai sur le point après.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Maintenant, je soumetts au vote l'approbation des modifications au règlement budgétaire et financier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Frantz DENAT : Il y en a beaucoup qui étaient proposées ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous demande d'approuver. Si on approuve, je pose la question comme il faut la poser. Je ne peux pas vous poser la question fermée. La question est ouverte, nécessairement.

Monsieur Frantz DENAT : Je n'avais pas...

Monsieur Yvon BOURREL : On doit comprendre que pour moi, c'est réglementaire. Il est difficile...

Monsieur Frantz DENAT : Il n'y est pas.

Monsieur Yvon BOURREL : Voilà. Bon, qui est pour ? Levez le doigt, comme ça on le verra bien. Je vous remercie. Du coup, il y a deux votes contre. Très bien. Reprise anticipée des résultats. Ça, pour le coup, ça y est.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 0 abstention.

4. BUDGET DE LA COMMUNE – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2024

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Alors, reprise anticipée des résultats, ça, ça y est. Nous avons la possibilité d'intégrer dès le budget primitif les résultats de l'année précédente, avant même d'avoir voté le compte administratif, le CFU maintenant. Au niveau de l'exercice 2024, en fonctionnement, nous avons des recettes de l'exercice, un résultat de 32 379 729,67 euros ; dépenses de l'exercice, 31 115 021,77 euros ; donc un excédent de fonctionnement de 1 264 707,90 euros. L'excédent antérieur, auquel il vient se rajouter, d'1 480 385,42 euros ; ça nous fait un excédent global de fonctionnement de 2 745 093,32 euros. Au niveau de l'investissement, les recettes de l'exercice de l'année précédente : 15 387 658,27 euros ; dépenses de l'exercice : 13 095 877,19 euros. Ça nous fait un excédent de 2 291 781,08 euros. Auquel nous allons retirer le déficit d'investissement de l'année précédente, c'est-à-dire 2 992 524,13 euros, ce qui nous a fait un déficit de clôture d'investissement de 700 743,05 euros. Auquel nous avons ajouté les dépenses engagées non mandatées, c'est-à-dire qui sont venues se mandater en 2025, 2 713 100 euros, et retirer les recettes notifiées non encaissées de 2 534 91,50 euros, ce qui nous a fait un besoin de financement de 1 360 351,55 euros. Je sais que c'est un peu barbare comme présentation, mais je n'ai pas le choix, il faut que je vous donne tous ces chiffres. Donc, en résumé, nous allons pouvoir affecter au résultat du budget primitif 2025, le résultat final de l'année d'avant, de 1 384 741,77 euros. C'est notre excédent de fonctionnement, moins le déficit d'investissement de 2024, qu'on peut intégrer au budget primitif 2025. Et donc, on vous demande d'affecter ce montant-là, plus sur l'article 001, les 700 743,05 euros, c'est-à-dire le déficit de clôture d'investissement, ainsi que le résultat final 1 360 351,55 euros. Donc, on vous demande d'approuver la reprise anticipée de ces résultats.

Monsieur Yvon BOURREL : Et de l'affecter.

Madame Caroline FAVIER : Et de l'affecter.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Mes chers collègues, explication de vote. Comme le budget en cours, puisqu'il s'agit de la reprise du budget 2024, n'avait pas été présenté de manière conforme à la M57 alors qu'on y était déjà, je voterai contre cette reprise anticipée, pour être cohérent avec le fait qu'on ne disposait pas, en 2024, des éléments dont on aurait dû disposer dans les temps.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre cette approbation et cette affectation de résultats ? Trois. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 28 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention G.PARMENTIER

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE :

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Je vais maintenant vous présenter le budget primitif 2025, pour commencer, pour la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vais juste dire un petit mot, préalable à cette présentation, qui va être, je n'en doute pas, complète. Dire que c'est la dernière année d'exécution d'un budget d'un mandat. C'est-à-dire que, même s'il y aura un budget en 2026, bien sûr, il ne sera pas forcément exécuté dans l'engagement qui est pris par l'équipe que je dirige. Et que, de tous les budgets que nous avons votés depuis 2026, c'est celui qui est, j'allais dire, le plus... généreux, n'est pas le terme, en tout cas le plus ambitieux, puisque nous allons voter plus

de 16,4 millions d'investissement, et qu'il correspond à la feuille de route que nous nous étions tracée sur un PPI à peu près de 60 millions d'euros sur la mandature. Et que nous arrivons, en maîtrisant dans un contexte compliqué, qui vous sera ultérieurement développé par Madame FAVIER, en maîtrisant, j'allais dire, les dépenses de fonctionnement, en essayant de trouver le bon compromis entre l'attente des citoyens, la capacité également des ménages dont on veut préserver le pouvoir d'achat, arriver à trouver, j'allais dire, l'alchimie entre l'ambition et le pragmatisme. En tout cas, ce budget se veut sincère, comme les autres budgets et nous essaierons d'arriver à mener à terme cette feuille de route, qui est au service de la qualité de vie. Avec, bien entendu, en toile de fond, tous les enjeux écologiques et liés à la transition énergétique, où on verra, avec le projet de l'école Monnet par exemple, une traduction vraiment opérationnelle et très concrète. Donc ambitieux, maîtrisé et en tout cas autour duquel tous les services sont partie prenante et où chacun dans sa délégation — et j'en remercie chaque adjoint et chaque participant et également les directeurs de services, directeur général des services — le sérieux avec lequel ce budget a été fait, pour arriver à le faire sans avoir recours au taux, à une variation du taux d'imposition que nous avons maintenu constant depuis une dizaine d'années, autant que faire se peut, avec bien entendu une philosophie, faire participer, quand cela est possible, l'usager et pas systématiquement le contribuable, ce qui est un gage d'acceptabilité et d'équité sociale. Madame Caroline ?

Madame Caroline FAVIER : J'enchaîne. Je ne vais pas reprendre l'introduction, parce que ce serait vraiment répéter, et c'est exactement ça. Ça a été l'équation à résoudre sur ce budget 2025, c'est-à-dire énormément de contraintes, avec des recettes qui stagnent, et il fallait résoudre l'équation maîtrise des dépenses, puisqu'il n'a pas été question d'augmenter les impôts, des nouvelles dépenses qui arrivaient... En plus, on est sur une fin de mandat, une fin de cycle, donc avec les projets qui sortent, les projets qui se réalisent, les montants à sortir et règlement de tous ces projets. Plus, en parallèle, il faut continuer... la commune continue à fonctionner donc il faut, évidemment, assumer toutes ses charges. Et je pense que c'est la démonstration, ce budget, de l'efficacité de nos services, je tiens très sincèrement, et tout particulièrement ce soir, à remercier ainsi que la confiance que j'ai en eux sur la réalisation de ce budget et le travail qui a été effectué sur le service budget. Et j'allais dire en même temps, le service informatique, puisque vous savez ce qu'on a eu avec notre cyberattaque. Tout est arrivé en même temps et il a fallu faire les choses bien et vite et je les en remercie, ainsi que mes collègues adjoints et conseillers, qui ont dû modérer les dépenses sur ce budget 2025. Alors, ce budget primitif 2025 s'élève à 50 114 000 euros répartis de la manière suivante : en fonctionnement, 33 736 000 euros, et en investissement, 16 378 000 euros. On commence par la section de fonctionnement. Vous avez un tableau qui vous présente les différents articles de recettes de fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque ligne. Peut-être vous expliquer juste, parce qu'il y a des noms qui ne sont pas faciles à comprendre, comme l'atténuation de charges. Pourquoi je vous l'explique ? Parce qu'on passe de 227 000 à 345 euros, donc je pense que ça mérite une petite explication. Ça représente, atténuation de charges, ce que nous percevons au niveau des assurances du personnel quand il y a un sinistre, mais aussi, cette année, pourquoi le chiffre augmenté, parce que c'est la part des tickets-restaurant. Vous savez qu'on a donné la possibilité à nos agents d'avoir des tickets-restaurant, qu'ils en payent une partie et que cette somme revient sur cette ligne-là. Voilà l'explication de l'augmentation de 51,5 %. Produits et services du domaine, nous avons une augmentation de 9,5 %. La raison de la hausse est essentiellement la redevance de stationnement de Carnon, Monsieur le Maire vous l'a expliqué en introduction. Le choix de l'équipe municipale est de faire participer l'utilisateur, et pas forcément d'augmenter les impôts pour tous. Donc, il a été choisi de mettre payant — ça, vous le savez — le stationnement sur Carnon. Ça permet de réguler l'usage de la voiture : on a un report sur les mobilités douces. Ça permet de lutter contre les voitures ventouses. Et sur 2025 le montant prévu est de 2 350 000 euros pour les recettes tout compris, redevance de stationnement et le forfait post stationnement. Dans ce chapitre, vous avez aussi les redevances des concessions de plage, vous avez les concessions des cimetières, la billetterie, les flux croisés — vous savez, lorsqu'on met à disposition du personnel de la commune, sur le port ou sur l'agglo, et bien, il y a des flux croisés pour compenser. Au niveau des impôts et taxes, c'est important cette ligne d'être un petit peu détaillée, puisque c'est quand même notre principale recette. Alors, il y a deux sortes d'impôts et taxes. Il y a la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. La fiscalité directe, c'est la taxe foncière, donc sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation, puisqu'elle est toujours présente sur les résidences secondaires. Ces recettes dépendent de deux facteurs, c'est pour ça que ça bouge un petit peu, même si nous n'avons pas fait évoluer les taux. Donc, les taux votés par le conseil municipal, ça, vous le savez, il n'y a pas eu d'augmentation

de voté et l'assiette, qui est définie par les bases cadastrales et revalorisée annuellement. Au niveau de cette revalorisation, elle est comprise de à 2 % pour 2025. Puis, il y a aussi l'évolution physique des bases, c'est-à-dire le nombre de personnes, d'habitations qui est de 0,5 %, qui est la tendance depuis ces dernières années. Au niveau des résidences secondaires, la taxe d'habitation a été revalorisée annuellement à 2 %, comme l'année dernière. Nous avons aussi de la fiscalité indirecte. La fiscalité indirecte, c'est plus compliqué, puisque nous la subissons, c'est-à-dire que ce sont des recettes sur lesquelles nous n'avons aucun levier. Nous avons les droits de mutation, vous savez que ce sont les taxes que nous percevons à chaque fois qu'il y a des ventes de biens immobiliers. Vous connaissez la crise de ce marché actuellement,

Madame Caroline FAVIER : Les droits de mutation sont évalués pour 2025 à 1 million d'euros. La taxe locale sur la publicité extérieure, que nous appelons la TLPE, c'est à chaque fois qu'un commerçant, une entreprise, affiche sa publicité à l'extérieur, il nous paye une redevance. Elle est stable pour 2025, ça représente 160 000 euros. La taxe de séjour représente, pour 2025, 470 000 euros et les droits de place, marché, terrasse, etc., 335 000 euros. La taxe sur consommation finale d'électricité, la part qui nous revient, représente 650 000 euros pour 2025. Notre recette autre importante, c'est l'attribution de compensation entre l'agglomération et la commune, elle reste identique en 2025 à 9 161 601 euros. Voilà pour les impôts et taxes. Dotation et participation inversée, c'est important parce que la dotation globale, la DGF, pour 2025, on nous prévoit 100 000 euros. Pour vous donner un ordre d'idée, en 2014 nous avons 2,4 millions de dotations d'État pour notre fonctionnement. Pour 2025, nous avons 100 000 euros et plus en 2026. Une particularité sur la TVA. Pour les personnes qui ont assisté à la commission finance, je vous expliquais que dans le projet de loi de finances, il nous était annoncé une modification du FCTVA, que nous allions perdre la partie de la TVA qui nous revenait sur le fonctionnement. Finalement, ça n'a pas été voté, il n'y a pas de modification. L'information que je vous ai donnée en commission finance, on reste sur le fonctionnement de l'année dernière. Voilà pour tout ce qui est dotation et participation versée. On a une participation qui a été versée à l'office du tourisme de 230 000 euros. Allocation compensatrice d'allègements fiscaux, c'est ce que l'État nous reverse lorsque les contribuables sur nos territoires sont dispensés de certains impôts. En conclusion, vous me direz après si vous avez des questions, je ne rentre pas plus dans les détails sur les chiffres, je reviendrai si vous avez des questions. En conclusion, la ville cherche à diversifier les sources de ses recettes de fonctionnement par la contribution de l'utilisateur au financement du service public plutôt que par la pression fiscale. Pour financer les politiques publiques, la ville de Mauguio-Carnon utilise aussi la tarification des services, l'optimisation de la gestion domaniale et la réalisation d'investissements productifs. C'était important. Ça a été, vous le verrez quand on détaillera les investissements, le parti pris pour réaliser des investissements qui nous permettent de payer moins de charges. La perte de dynamique des recettes de fonctionnement nécessite la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de repousser l'effet ciseaux et la ville doit réduire son train de vie pour contenir la hausse de ses dépenses sans remettre en question la qualité du service public. Ça a été le cas avec une meilleure gestion des stocks, un report de certains recrutements et un gros travail effectué sur les heures supplémentaires. On a un petit camembert qui vous montre la répartition des recettes réelles de fonctionnement. Autres produits de gestion courante, 1 %, atténuation de charges, 1 %, les produits de service domaine, 11 %, l'impôt et taxes, 84 % de nos recettes, dotations et participations, 3 %. Je passe aux dépenses de fonctionnement. Au niveau des dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, c'est le deuxième poste le plus important après les dépenses de personnel. Il s'agit des dépenses qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la collectivité. Vous voyez les économies dont je vous parlais en conclusion des recettes, moins 8,5 % au niveau des charges à caractère général. Pour compenser les charges incompressibles du budget, la commune a décidé de trouver des marges de manœuvre dans son propre train de vie. On a effectué 696 000 euros d'économie sur ces dépenses. C'est le cas de l'électricité. Il y a eu un dégrèvement obtenu sur les factures de 2023 après un travail effectué auprès du médiateur de l'énergie. Des tarifs ont été négociés dans le cadre de groupements de commandes coordonnées par Hérault Énergies, ce qui prévoirait une baisse de la tarification de 10 % pour 2025. La ville s'est engagée sur une démarche d'économie énergétique, donc un suivi rigoureux des dépenses énergétiques, la rénovation et baisse de l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs, extinction automatique des éclairages des locaux non occupés, pilotage du chauffage, décalage des périodes de chauffe, encouragements aux mobilités douces. Au niveau des manifestations publiques, il y a eu une rationalisation des coûts liés à ces manifestations qui a permis de dégager des économies tout en maintenant une offre événementielle de qualité. Au niveau des services

techniques, il y a un renforcement des investissements productifs, réduction des coûts de fonctionnement récurrents, la modernisation des équipements, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la révision des prestations contractuelles, tous les contrats ont été revus, l'internalisation de certaines prestations et la révision de la stratégie d'achat, notamment la gestion des stocks. Au niveau des dépenses de fonctionnement, je vous fais un petit laïus sur la cyberattaque que nous avons eue. Ça fait partie des dépenses qui ont été incompressibles puisque la hausse des dépenses pour sécuriser les systèmes d'information et garantir la continuité des services publics numériques a représenté un coût supplémentaire de 250 000 euros : réalisation d'un audit complet, acquisition de logiciels de protection renforcée, la mise à jour et maintenance des systèmes de sécurité existants, la formation pour sensibiliser les agents au risque cyber. Au niveau de l'éducation, il y a une priorité donnée à l'entretien et amélioration des infrastructures scolaires, la modernisation des équipements pédagogiques, le soutien aux activités périscolaires et éducatives et une politique sociale maintenue, renforcement des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables. Dans un tout autre domaine, dans les dépenses incompressibles de fonctionnement, on a eu des grosses hausses de coûts des contrats d'assurance, les collectivités en ont énormément parlé. Je passe aux charges de personnel qui, comme dans toute entreprise, est l'une des lignes les plus importantes sur le fonctionnement. Il y a eu une hausse de 2 % par rapport à 2024. C'est une ligne qui correspond à 60 % des dépenses de fonctionnement. C'est normal, surtout dans une collectivité où il y a avant tout du service. Il y a eu la revalorisation salariale, la hausse du SMIC et la valeur du point d'indice en 2023 et 2024. Le plan d'activité et d'attractivité dont on a parlé, mis en place en 2024, a joué son rôle, nous avons permis d'attirer de nouveaux talents. La hausse des cotisations retraite, je fais un petit laïus rapidement. À la commission finance, je vous ai dit que la loi n'était toujours pas votée. Il était prévu à l'intérieur une hausse de 4 % de la cotisation retraite pour les agents publics. Ce n'était pas voté, sauf que finalement, c'est passé, une hausse de 3 % au lieu de 4, mais une hausse quand même de 3 %. Donc, un coût qui vient se rajouter sur le budget de fonctionnement. Au niveau des charges de gestion courante, une baisse également de 11,9 %. Ça représente l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites. C'est un engagement fort de l'équipe pour continuer à être présent auprès des acteurs sociaux et associatifs. La subvention versée aux CCAS représente 614 000 euros, la subvention versée aux associations représente 604 430 euros. La participation au SDIS 34 augmente sur 2025 de 1 060 000 euros et la participation à l'école Notre-Dame représente 84 854 euros. Pour finir, la participation versée à l'office municipal du tourisme est de 231 000 euros. Nos charges financières augmentent sur 2025 parce qu'on va mobiliser un prêt. On en a mobilisé un en 2024 à hauteur de 3 millions et on va finir de mobiliser ce prêt sur 2025. En conclusion, grâce à une gestion rigoureuse, la collectivité a su préserver ses engagements fondamentaux : les politiques sociales, éducatives, cadres de vie et sécurité. Heureusement que nos finances étaient saines, sont toujours saines, mais avec les contraintes que nous avons eues, les recettes qui stagnent, toutes les nouvelles dépenses non prévues qui nous sont imposées, ce qui nous a permis, en démarrant de finances saines, avec la volonté de compenser, en régulant nos dépenses et les maîtrisant, nous a permis de continuer à établir, au niveau de l'investissement, un budget qui va dépasser les 16 millions d'euros sur 2025, avec une vraie volonté de réaliser des projets malgré toutes ces dépenses, toutes ces contraintes et sans augmenter les impôts. Au niveau des politiques publiques préservées, l'éducation, priorité donnée à l'entretien des bâtiments, modernisation des équipements, soutien aux activités périscolaires. Au niveau du social : accompagnement des publics les plus vulnérables, soutien aux dispositifs d'aide sociale, renforcement des partenariats avec les acteurs sociaux locaux, plus de 600 000 euros de subventions aux associations, cadre de vie et propreté, des actions soutenues et préservées pour maintenir notre cadre de vie, la sécurité, renfort de la surveillance et de la sécurité, la vidéosurveillance, la prévention, le soutien aux associations. Pour finir sur les dépenses de fonctionnement, le petit camembert précise la répartition des dépenses : 5 % soutien aux associations, sport, 4 %, amélioration du cadre de vie urbain, 24 %, aménagement du développement durable, accessibilité, PMR, 3 %, attractivité du territoire, 4 %, la citoyenneté, santé, accès aux services publics, 11 %, culture, tradition et patrimoine historique, 11 %, l'éducation, 8 %, la jeunesse et solidarité, 6 %, la sécurité, 24 %, soutien aux associations, 5 % et le sport pour être en forme, 4 %. Le fameux effet ciseaux, je ne pouvais pas vous présenter un budget sans vous remonter mes deux petites courbes. On a sué pour sortir ce budget 2025, mais le résultat, c'est l'éloignement de la courbe verte et de la courbe rouge puisque l'exercice, c'est que les dépenses ne rejoignent pas les recettes. Comme à la maison, ce n'est pas conseillé. L'effet ciseaux est évité, les deux courbes s'écartent, je le dis sur le ton de la plaisanterie, tous présents autour de la table dans l'équipe, le budget a été travaillé. C'est important de rester vigilant. Il y a tellement

d'informations de contraintes qui arrivent et qui ne dépendent pas de nous, que nous sommes tenus de réagir très vite. Pour l'instant, il n'y a pas le choix, il faut maîtriser les dépenses. Voilà pour le fonctionnement. Au niveau de l'investissement, c'est toujours plus sympathique à présenter parce qu'il y a les projets dans l'investissement. Je vous dis ça et ça commence par un tableau plein de chiffres. Les recettes d'investissement, c'est le FCTVA. La loi n'a pas été modifiée, tant mieux, on va pouvoir récupérer une partie de la TVA à chaque fois qu'on fait nos investissements. C'est toujours proportionnel à nos investissements puisque c'est suite aux dépenses. L'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est le premier exercice qu'on a fait tout à l'heure, c'est-à-dire l'excédent de l'année précédente qu'on peut réintégrer d'ores et déjà sur notre budget primitif. Les subventions d'investissement, c'est toujours pareil, les subventions dépendent de nos investissements, donc forcément c'est lié à la hauteur de nos investissements. On a un service complètement dédié pour aller chercher des subventions. Ce service travaille bien puisqu'on arrive à avoir de très bons taux de subventions. Subventions d'équipement versées, ça aussi lié à nos équipements, ce qu'on peut percevoir. Immobilisation en cours, 3 480 000. Produits des cessions, c'est la vente, 800 000, l'ancien emplacement de l'ancienne trésorerie, le local de l'ancienne trésorerie. Le virement de la section de fonctionnement qui va venir financer nos investissements. Voilà pour les recettes d'investissement. Au niveau des dépenses d'investissement, nous avons d'abord le remboursement de la taxe d'aménagement sur l'activité économique pour le Pays de l'Or. Remboursement de la dette, immobilisation, les frais d'études, les droits de licence des logiciels, toutes les dépenses d'investissement ici, c'est ce qui est hors projet. Nous avons les dépenses d'investissement liées aux investissements pour le fonctionnement. Ensuite, on a le fameux PPI, le plan pluriannuel d'investissement, où vous avez les projets. Vous avez les taxes des bâtiments scolaires et administratifs et mobiliers, les crédits pour les travaux en cours, les cautionnements, l'excédent reporté et ça nous donne la totalité des dépenses d'investissement, 16 378 000 euros. On a un petit graphe sur l'évolution des dépenses d'investissement. 2025, je vous parle de 16 millions et là, vous avez 13 millions, parce que dans les 16 millions, il y a 3 millions de reports de 2024 qui seront mandatés sur 2025, c'est pour ça l'écart entre les 16 millions et les 13 millions que vous voyez là. En investissement réel, on est sur 13 420 000 sur 2025. Le PPI, plan pluriel pluri annuel d'investissement, représente 13,3 millions d'euros. Même chose, vous avez la répartition : aménagement, développement durable, accès PMR, 34 %, amélioration du cadre de vie urbain, 21 %, sport, 9 %, soutien aux associations, sécurité, 5 %, éducation 18 %, culture tradition, patrimoine historique, 5 %, citoyenneté, santé, accès aux services publics, 7 %. Ensuite, nous avons les projets. Pour l'éducation et renaturation, vous avez la renaturation du groupe scolaire Jean Monnet, un montant d'investissement de 1 159 694 euros, dont 1 069 000 euros prévus pour 2025. On a obtenu des subventions, 320 460 000 euros notifiés pour l'agence de l'eau, 39 300 pour le département et 173 610 euros pour le fonds vert. La rénovation thermique de l'école Mario Roustan, 60 000 euros, c'est les projets d'études.

Madame Caroline FAVIER : Ensuite, transition écologique, éclairage public rénové — vous savez qu'on en fait par tranche chaque année — : 570 000 euros ; piste cyclable : 526 000 euros ; la défense contre la mer, construction de trois épis sur la plage du Petit Travers : 323 000 euros ; l'installation bornes de recharge véhicules électriques : 60 000 euros ; la restauration de l'état végétal du Jardin de la Motte : 30 000 euros d'étude(s). Au niveau faciliter la circulation, aménagement complémentaire écran acoustique sur la RD 189, 442 000 euros sont prévus ; réfection des voiries : 304 000 euros ; création d'un barreau de liaison à l'entrée de la ville : 50 000 euros d'étude(s) ; la mise en place en accessibilité des bâtiments publics, même chose chaque année, il y a des tranches : 55 000 euros sur 2025 et la création d'une aire de jeu pour tous à Carnon sont prévus : 380 000 euros pour réaliser cette belle aire de jeu pour tous nos petits. Cadre de vie, le réaménagement du théâtre Bassaget, donc on pourra s'asseoir sans basculer en arrière, pour un montant de 290 000 euros ; reconstruire le boulodrome lyonnais : 350 000 euros ; le pavage du centre historique de Mauguio, vous le voyez, même chose, évoluer chaque année : 150 000 euros ; la sécurisation des accès, l'installation de caméras et bornes : 145 000 euros ; la restructuration de la place Saint-Marc à Carnon : 80 000 euros et l'installation de sanitaires : 60 000 euros —vous avez vu les sanitaires automatiques. Le cadre de vie, poursuivre la requalification de la station balnéaire, donc au global, 9 608 220 euros, dont 2 millions prévus pour 2025. Là aussi, il y a eu des subventions : 700 000 euros de l'État et 700 000 sont en plus en instruction, la Région : 657 423 euros et 568 000 en instruction et le Département : 522 000 euros notifiés. On passe peut-être... si vous avez

des questions avant que je passe au budget du Port, parce qu'après le Port, c'est difficile de revenir sur... Je suis lancée !

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Le budget 2025, à un peu plus de 50 millions d'euros, dernier budget en mandat d'exercice plein, ce budget sera sanctionné d'un vote défavorable pour deux raisons, politique d'abord et budgétaire ensuite. La vision politique d'abord. Évidemment, vous l'aurez compris, nous ne partageons pas le même point de vue du point de vue urbanistique. Je pense évidemment à la densification de la ville sur Mauguio, mais également le trait de côte. Je pense aussi à la gestion des parkings sur Carnon, tant sur la méthode de pseudo concertation, là où nous aurions voulu de la considération, que de la mise en œuvre où le contribuable à la double peine en étant également usager. D'autre part, la dérive budgétaire, sur notamment le projet Carnon 2030, mais on pourra effectivement se réjouir de l'investissement qui est fait après de nombreuses années d'absence, ceci étant dit, sur le mandat, ce budget était prévu à 6 millions d'euros ; il terminera, si tout se passe bien, à 9 millions d'euros. Donc voilà, deux raisons principales, la vision politique et la dérive budgétaire, puisque nous n'avons pas réussi à nous faire entendre sur certaines de nos propositions, même à la marge, pour lesquelles ce budget sera voté défavorablement. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Donc c'est, comme vous l'avez dit, votre dernier budget plein après, pas 6 ans, mais quasiment 20 ans de mandat à la tête de la mairie. Et c'est important de profiter de ce moment pour faire un peu le bilan de ces 20 années à la tête de notre ville. Ce qu'on peut remarquer, c'est que quand même, Mauguio et Carnon ont beaucoup changé sous votre mandat. La prolifération des immeubles, le nouveau quartier de La Font de Mauguio, tout ça a modifié profondément ce à quoi ressemble notre ville et aussi ce qu'elle peut devenir, puisque, comme vous le savez, moi je considère que le cadre urbanistique définit aussi la manière dont on vit. Certes, Mauguio n'est pas non plus comme Castelnau-Le-Lez — Dieu merci, on est préservés de ces dérives —, mais quand même, je pense que vous n'avez pas su accompagner de la meilleure manière qu'il fallait la pression au logement pour notre ville. Et cela aura des impacts très importants. Je pense que, notamment, la concentration des logements sociaux à La Font de Mauguio et des immeubles comme ça, ça dénature complètement notre ville, et il faudra répondre demain aux questions que cela posera. Je pense, contrairement à ce que dit Monsieur CHAZOT, qu'à Carnon, il n'y a pas une dérive budgétaire, je pense qu'il y a un sous-investissement massif. Puisque 9 millions d'euros en 10 ans pour la station balnéaire, c'est moins d'un million d'euros par an, c'est le minimum qu'on pourrait attendre d'un investissement pour une ville comme Mauguio dans sa station balnéaire. C'est le minimum. Et moi au contraire, je pense qu'il y a un sous-investissement, malgré Carnon 2030, et il va falloir aller beaucoup plus loin pour améliorer l'image de la station, améliorer les équipements qu'il y a sur place, améliorer le cadre de vie des résidents et des touristes. Ensuite, je remarque que notre ville et notre commune et nos habitants ont besoin d'être défendus. Défendus, bien sûr, pour leur cadre de vie ici, à Mauguio et à Carnon, mais aussi pour ce qui se passe autour. Notamment, on a la ZFE qui, à Montpellier, impactera grandement la vie des artisans, la vie des habitants de Mauguio et de Carnon. Malheureusement, je ne vous ai pas entendus sur la ZFE. On a eu des réglementations, notamment sur l'exploitation du trait de côte, avec l'interdiction des paillotes de plage. Là encore, je trouve que vous n'avez pas été offensifs pour défendre l'activité économique de notre commune, les emplois que cela génère pour les habitants. Et donc, là encore, je trouve qu'il va falloir, dans les 6 prochaines années, plus d'énergie pour défendre notre commune, plus une autre méthode aussi. Puisque c'est vrai que, sous le mandat où j'ai été élu pendant ces 6 années, j'ai constaté que sur des enjeux importants, comme le stationnement à Mauguio, le stationnement à Carnon ou autres, vous avez fait preuve d'une certaine, je dirais, autorité, a priori. Comme si vous aviez raison a priori, sans dialogue, et vous avez fait preuve, à mon avis, d'un manque de concertation, d'un manque de discernement, ce qui vous a obligés d'ailleurs à revenir, a posteriori, sur les décisions que vous avez prises. Et heureusement que vous l'avez fait, je vous salue de l'avoir fait, mais il aurait été bien meilleur d'avoir de la considération pour les habitants avant. Et donc, pour l'année qui vient, on sera en période électorale bien sûr, je pense qu'à partir de 2026, notre commune aura besoin d'un nouvel élan.

Elle aura besoin d'être défendue par une nouvelle équipe et moi, je prendrai toute ma part pour la défendre. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Je ne vous ferai pas l'injure de dire que je compte sur vous. Je vous remercie pour votre intervention, qui n'avait rien à voir avec le budget, mais enfin, ce n'est pas grave. Monsieur BOURGUET ?

Monsieur Daniel BOURGUET : Si. Tout a un rapport avec le budget, de toute façon, puisque le budget, il est politique.

Madame Caroline FAVIER : Là, on en était loin, quand même.

Monsieur Daniel BOURGUET : C'est vrai que je suis assez d'accord sur certains constats de mes collègues, notamment sur les 9 millions qui ont été investis à Carnon et qui ne sont pas toujours les bons choix. On ne dit pas qu'il ne fallait pas investir à Carnon, il fallait beaucoup investir à Carnon, mais il y a des choix stratégiques qui n'ont pas été les bons. Donc, il y a des choses sur lesquelles on sera obligé de retravailler plus tard. Ensuite, sur ce qui est des investissements, il y a des investissements qui peuvent rapporter de l'argent au budget fonctionnement. Ce sont des investissements en matière de production d'énergie renouvelable, ce sont des investissements qui n'ont pas été faits et qui ne sont toujours pas programmés pour 2025. Donc voilà, c'est quelque chose qui est un peu dommage. Et puis, pour parler de La Font de Mauguio, parce que Sylvie est là, parce qu'elle a été une des combattantes contre La Font de Mauguio... Grâce à la vigilance et à la compétence de Bertrand, vous vous souvenez que la première ZAC avait été promulguée sans les autorisations de l'autorité environnementale, que la ZAC a été refaite. Quand la ZAC a été refaite, il y a 10 hectares de terrains qui sont revenus à la commune. Ces terrains qui sont revenus à la commune devaient être utilisés pour la compensation écologique, il devait y avoir des projets dessus. Pour le moment, on n'a rien vu et il n'y a rien dans les budgets. Donc, je ne sais pas s'il y a quelque chose, vous me le direz. En tout cas, je n'ai rien vu d'écrit à ce sujet. Je pense que c'est quand même un sujet important. Et puis j'ai quelques questions techniques. Par exemple, qu'allez-vous faire sur l'écran acoustique de la RD 189, parce que je vois qu'il y a du budget qui est prévu de nouveau dessus ? C'est pour quoi faire ? Parce que c'est vrai que cet écran acoustique n'est pas fini ou, tel qu'il est, il ne correspond pas aux attentes, donc je ne sais pas ce qui est prévu. L'éclairage nocturne, c'est pareil. L'éclairage nocturne, c'est bien pour la biodiversité d'éteindre la nuit, mais il faut le faire intelligemment. Il faut installer des capteurs de présence dans certains endroits, il faut voir les lumières secteur par secteur, les horaires secteur par secteur, différencier les horaires, etc. Donc, ce sont aussi des investissements. Là aussi, il y a des investissements qui sont budgétisés, mais c'est pour quoi faire ces investissements ? Si c'est uniquement pour mettre des LED, ce n'est pas suffisant. Donc, j'aimerais savoir un peu ce qui a été prévu sur l'éclairage nocturne. Et puis, il y a l'investissement sur les bornes électriques. Moi, je croyais que c'était les opérateurs qui finançaient l'installation des bornes électriques. Alors, j'ai posé la question en commission. On m'a dit que c'était pour mettre des bornes gratuites. Alors, je ne sais pas pour qui et pourquoi. Parce que moi, j'ai rencontré plusieurs opérateurs qui m'ont dit : « Nous, on a fait des propositions à la mairie pour installer des bornes gratuitement et on n'a pas de réponse. » Donc, je voulais savoir pourquoi on allait mettre de l'argent, nous, sur ces bornes, alors que les opérateurs sont demandeurs d'espaces pour mettre des bornes électriques. Et la place Saint-Marc. Je ne sais pas ce qui est prévu à la place Saint-Marc, parce qu'on a dit 80 000 euros pour la place Saint-Marc, je voulais savoir ce qui allait être fait. Il y a eu des rumeurs que les pins allaient être abattus, etc. J'ai dit des rumeurs, j'ai dit des rumeurs. Donc voilà, je voulais savoir ce qui était prévu pour la place Saint-Marc.

Madame Marianne PELLETIER : Bonsoir à tous. Daniel a fait les remarques générales. Je voulais juste rajouter des petits points de détail. Dans les politiques publiques, aménagements, développement durable, accessibilité des PMR, il y a lutter contre l'érosion du trait de côte, je reviens toujours dessus. J'ai lu dans Midi Libre que Monsieur ROSSIGNOL avait dit que les cartes ne seraient disponibles que fin 2026. Vous confirmez ? Il y a eu un article, il y a deux ou trois jours, sur le sujet. 2025 ? Dans le journal, il me semble que je ne me suis pas trompée, c'était 2026. Bon, d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Madame Marianne PELLETIER : Vous savez qu'à chaque fois, je reviens dessus, puisque nous pensons que la situation est urgente et ça fait longtemps que...

Monsieur Yvon BOURREL : Normalement, on devrait l'avoir en fin d'année, le CEREMA devrait nous le produire un en fin d'année. Est-ce que ça a été mal traduit ou est-ce que c'est une erreur ? Je ne sais pas. Normalement, c'est fin de l'année. Et puis, un autre des points sur lesquels j'insiste tout le temps. Dans la politique publique citoyenneté, accès aux services publics, organiser la démocratie locale, je voulais savoir concrètement ce que vous proposez, notamment par rapport à la révision du PLU. Vous vous êtes engagés, j'ai vu qu'il y a une réunion bientôt, à...

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. La première d'une série de plusieurs réunions. Il y en a 4 ou 5 qui sont prévues.

Madame Marianne PELLETIER : Donc, pour le PLU. Y a-t-il d'autres sujets pour lesquels... ?

Monsieur Yvon BOURREL : Vous êtes invitée, Madame Pelletier. Vous l'avez reçu ?

Madame Marianne PELLETIER : J'ai vu, j'ai vu. J'ai décalé mon billet de train pour partir le lendemain, pour être là ce soir-là. Mais je voulais savoir si, à part pour le PLU, vous avez... C'est une grande ambition. Vous savez que ça fait partie, toujours, de notre...

Monsieur Yvon BOURREL : Une grande ambition... On travaille avec le milieu associatif. On a 350 associations à Mauguio — Madame GELY pourrait vous en dire plus que moi —, avec lesquelles nous sommes alliés permanents, qu'elles soient culturelles — je me tourne vers Madame MOULLIN-TRAFFORT —, qu'elles soient sportives — je me tourne vers Madame BARTHES — ou qu'elles soient polyvalentes. Donc, on a une politique d'ouverture, on n'a jamais mis personne dehors. Et je voulais répondre à Daniel BOURGUET, rectifier une inexactitude : les 10 hectares qui ont été soustraits au plan initial de la ZAC sont confiés au Conservatoire des espaces naturels et, d'aucune manière, ne peuvent faire l'objet d'un aménagement pendant 20 ans. C'est-à-dire qu'on paye une contribution au Conservatoire des espaces naturels, avec des conventions d'occupation pour des personnes qui ont des chevaux ou des taureaux ou qui font certaines cultures, moyennant un cahier de prescription qui leur interdit de mettre des intrants, qui leur interdit beaucoup de choses. Mais sur ces espaces-là, il n'y a pas de construction possible. Il y aura, plus tard, des aménagements, quand la ZAC sera terminée avec, bien sûr, les producteurs qui seront associés puisqu'un local leur est dédié. Voilà. Je voulais juste rectifier ça.

Monsieur Daniel BOURGUET : D'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Après, le domaine est tellement vaste que je ne vais pas vous répondre individuellement. On en viendra ensuite au détail de l'affectation des sommes. J'entends que d'un côté, on fait trop, d'un côté, on ne fait pas assez. C'est le rôle de... chacun s'exprime en fonction de sa sensibilité ou des messages qu'il veut faire passer. Voilà. Je vous remercie, Madame PELLETIER. Monsieur DENAT, vous voulez parler.

Monsieur Frantz DENAT : Merci, mes chers collègues. Bon, d'abord, une petite précision. Moi, j'ai été formaté pour être rigoureux. Alors, quand je dis des choses, ce n'est pas pour m'opposer, c'est simplement parce que les règles sont ce qu'elles sont et que j'ai toujours été habitué à respecter les règles, et pour moi, c'est un minimum. Donc, quand on respecte des règles communes, il n'y a pas de souci. Et quand on me dit de construire ensemble, pour construire un édifice quel qu'il soit, il faut quand même qu'on ait tous les mêmes plans, les mêmes éléments et la même analyse des sols. Donc, comme on n'a pas tous les mêmes éléments, il est difficile de répondre à des pseudo-demands de participation — je pèse mes mots —, quand à côté de ça, on ne nous donne pas les éléments. Mon expérience professionnelle m'a aussi permis d'appréhender la réalité du management, de diriger comme d'être dirigé. Alors, aussi cruel que ce soit et quel que soit le contexte, quand on a une fonction, quelle qu'elle soit, on se doit d'en être à la hauteur. Et à la hauteur, ça veut dire que lorsqu'on

fait une erreur, on ne la transforme pas en faute. C'est-à-dire que faire une erreur, c'est tout simplement assumer une erreur et, quand on prend la parole, publique ou officiellement, dans un journal ou autre, (avoir regardé avant de dire les choses), ce qu'on aurait dû dire. Vous savez, les Français reprochent au président de la République actuel, j'ai lu ça, d'avoir un comportement arrogant à 73 %, méprisant à 68 %, et parfois brutal, comme on l'a entendu, avec le : « Venez me chercher ! » Le risque de dérive est proche pour tous ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir. Mais, quel qu'il soit le pouvoir, ce n'est pas un enjeu, c'est une responsabilité. Alors, je voudrais commencer mon intervention sur le budget en disant qu'il faut qu'on se tienne éloignés des postures et privilégier, vraiment, le dialogue et l'action au-delà des paroles. Alors, au-delà des paroles, on va prendre deux exemples dans la répartition sur le fonctionnement — on va commencer par le fonctionnement. Je dois dire déjà, je dois remercier Madame la 1^{re} Adjointe, c'est la première fois que j'ai eu des réponses aussi complètes à l'ensemble des questions. Ça s'arrose. Je l'ai fait, parce que là, j'ai eu toutes les réponses à toutes les questions. Et c'était une première, et donc, merci. Je ne fais pas de rapport avec le signataire ou l'autre. Donc, sur ces politiques publiques, normal que quand on dépense l'argent qui n'est pas le nôtre, on fasse des évaluations. J'ai pris une politique que je connais, donc pas forcément au hasard, qui est la politique de sécurité, qui prend quand même 24 % des budgets totaux. Quand on les compare au budget de l'éducation ou de la solidarité, c'est quand même un sacré différentiel. Sur les faits constatés par la gendarmerie, en croissance, on est à 1 378 faits, soit une moyenne de 3,8 faits par jour. Notre police municipale a fait 40 interpellations en flagrant délit, soit trois par mois. C'est... Les délits, la majorité des faits commis, puisque tous ne sont pas comptabilisés, c'est majoritairement entre 11 heures et 18 heures, et 23 heures et minuit, donc aux heures où nous sommes présents sur la voie publique. Quand on dépense de l'argent public, on regarde le résultat. Et moi, je regarde juste le résultat en me disant : « Comment ça se fait qu'on ait un résultat comme ça en ayant cette dépense-là ? » Au niveau des investissements, j'attire votre attention, et j'espère que vous n'allez pas me renvoyer au contrôle de légalité, parce que je ne peux pas en prendre une habitude non plus. L'article 2311-2 du Code général des collectivités territoriales est rédigé de la manière suivante : « Le budget communal comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté. Le Conseil municipal détermine l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité. La délibération intervenue comporte une évaluation de la dépense globale entraînée par l'exécution de ces travaux ainsi qu'une répartition de cette dépense par exercice si la durée des travaux doit exercer une année... » etc. « Le Conseil Municipal détermine l'ordre de priorité des travaux en fonction de leur caractère d'urgence et de nécessité. » J'en rejoins ce qu'ont dit mes collègues. Ce n'est pas tant le budget en lui-même, le montant des opérations, que là où on choisit de les mettre. Est-ce que j'aurais voté, si vous me l'aviez demandé dans le respect des textes, que le parvis de la Capitainerie fut prioritaire par rapport à d'autres choses ? A priori, je ne pense pas. Si vous m'aviez demandé, et j'assume, si le bowling lyonnais était prioritaire, en l'espèce, ça n'aurait peut-être pas été, par rapport à d'autres choix de priorité, mon choix non plus. Je ne peux pas voter un budget qui soit dans ces conditions... C'est ce que je dis depuis le début, il n'y a pas de vision. Il ne peut pas y avoir un bon budget quand il n'y a pas de vision, quand il n'y a pas de projet. Commençons par un projet, on mettra un budget. On ne fait pas un budget au coup par coup. Ils ont une opération de ci, une opération de ça... Ça passe de 6 millions, ça passe à 9 millions, on refait l'avenue machin, on refait l'avenue truc. Quand on discute avec les gens de Carnon, au hasard des circulations comme ça, on leur dit que la commune a mis beaucoup d'argent pour vous, mais la réflexion basique c'est que si on nous l'avait demandé, on aurait peut-être fait d'autres propositions. Et je rejoins, pour finir, ce qui est dit dans les concertations qui viennent au PLU, l'invitation qui a été faite de ce groupe de travail... Alors, je plaide coupable, je n'ai rien compris. Je ne sais pas qui était invité, d'ailleurs je l'ai dit, je l'ai réécrit, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas comment, je ne sais pas sur quelle base. Et là aussi, on nous dit : « Allons-y, venez, ouais, ouais, on va discuter », etc. On a déjà donné, donc personnellement, je ne donne plus.

Monsieur Yvon BOURREL : D'autres interventions ? Bien, on va passer au vote du budget primitif. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf... Qui s'abstient ? Je vous remercie. Madame Favier va présenter maintenant le budget annexe du port.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 9 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) **et 0 abstention.**

6. VOTE DES TAUX 2025 :

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Avant, j'ai d'autres points, c'est ce que... Je fais les votes des taux ? Je suis l'ordre ? Vote des taux, donc comme je vous l'ai dit, Monsieur le Maire vous l'a précisé en introduction, nous n'avons pas modifié les taux d'imposition.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Excusez-moi. Juste pour la lisibilité, si on pouvait avoir la note de synthèse ensuite plutôt que l'image, ce serait peut-être plus visible pour le suivi. Je vous remercie.

Madame Caroline FAVIER : Donc, au niveau des taux de fiscalité, il n'y a pas de modification entre 2024 et 2025. La taxe d'habitation reste à 14,68 %, le foncier bâti à 39,05 % et le foncier non bâti à 90,26 %, donc il vous est demandé d'approuver les taux d'imposition qui restent identiques.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste avant le vote, une petite explication de vote très rapidement pour ces taux.

Monsieur Yvon BOURREL : Explication, parce que la justification c'est après.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien dit « explication ». Effectivement, il n'y a pas d'augmentation de ces taux, donc le vote sera évidemment favorable, mais ce n'est pas pour autant qu'il donne quitus sur le budget et donc la vision politique. Juste ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Me voilà rassuré. On passe au vote des taux. On passe au vote d'approuver les taux d'imposition qui sont inchangés, qui est contre ?

Monsieur Frantz DENAT : Comme je l'avais dit, Monsieur le Maire, je pensais que les taux d'imposition pouvaient faire une place à une augmentation des résidences secondaires. Vous ne l'avez pas retenu, voilà pourquoi je vote contre.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – F.DENAT) et 0 abstention.

7. MODIFICATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE :

Rapporteur : C.FAVIER

A / N° AP2019-9072 Mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Madame Caroline FAVIER : Le point six, il s'agit d'une modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement, je dirais AP/CP maintenant, sur le budget de la commune. Donc, le premier c'est sur la mise en conformité des Établissements Recevant du Public, les ERP. La modification c'est que nous allons clôturer cette première AP/CP sur 2025 pour reprendre avec 55 000 euros, c'est la clôture, pour reprendre en 2026 avec une autre maîtrise d'œuvre pour revoir le travail sur l'ensemble. Voilà pourquoi c'est clôturé et ce sera repris en 2025. Donc, là en fait, il n'y a pas de modification, il y a juste la fin de celle-ci avec 55 000 euros sur 2025. Donc, il vous est demandé d'approuver cette modification de l'AP/CP.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais, on vote au fur et à mesure ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B / N° AP2019-SDC SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON

Madame Caroline FAVIER : Le suivant, c'est sur le schéma directeur de Carnon. Donc là, il s'agit d'une baisse du montant des travaux puisque nous avons demandé à enlever le Jardin des Dunes sur le projet puisque ce sera réalisé par la collectivité. Donc, nous passons de 9 615 440 euros à 9 188 607 TTC. Donc, une baisse aussi de la rémunération de ce mandat qui passe de 448 345 euros à 437 982 euros TTC. Donc, même chose, il vous est demandé de...

Monsieur Yvon BOURREL : Modifier l'autorisation du programme AP/CP. On passe au vote. Contre ? Deux. Abstention ? Contre, trois. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 29 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 0 abstention.

C / N° AP2022-9186 GYMNASSE DE LA FONT DE MAUGUIO

Madame Caroline FAVIER : La troisième, c'est sur l'AP/CP du gymnase de La Font de Mauguio. Donc, nous repoussons, nous décalons le projet. Donc, sur 2025, il y a 50 000 euros pour règlement des frais et sur 2027 la totalité est repoussée, les 5 726 444,22 euros. Il vous est donc demandé de modifier l'AP/CP.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Un. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 1 contre (F.DENAT) et 0 abstention

8. BUDGET DU PORT – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2024 :

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Donc, maintenant nous passons au vote... au port. Même chose, on va d'abord reprendre le résultat anticipé de 2024. Donc, au niveau du fonctionnement, recettes de l'exercice 2024 : 3 965 763,88. Les dépenses de l'exercice, 3 780 286,43. Nous avons donc un excédent de fonctionnement de 185 477,45, auquel on ajoute l'excédent antérieur de 206 063,04. Ça nous donne un excédent global de fonctionnement de 391 540,49. Au niveau de l'investissement, les recettes de l'exercice se montent à 600 166,49, les dépenses de l'exercice à 504 355,68. L'excédent de fonctionnement est de 95 810,81. L'excédent antérieur repris de 956 192,89. Le total nous fait donc 1 052 003,70, auquel j'ajoute mes dépenses engagées non mandatées de 356 370. Je retranche mes recettes, puisqu'elles étaient non encaissées, de 224 781. Et ça me fait un excédent de financement de 920 414,70 euros que je vais pouvoir reporter dans mon budget primitif du port pour 2025. C'est-à-dire que je vous demande de bien vouloir affecter 391 540,49 euros au compte 002 et 1 052 003,70 au compte 001.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote. Qui est contre cette affectation de résultat ? Un, deux. Qui s'abstient ? Deux. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 28 voix pour, 2 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT) et 2 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER)

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2025 – BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Carline FAVIER : Alors, maintenant, nous allons passer le PowerPoint sur le port. Donc, on va commencer par la section de fonctionnement toujours. Au niveau des recettes de fonctionnement, donc même chose que pour la commune, vous passez de 7 000 à 15 000 parce qu'il s'agit de la part qui revient sur les tickets-restaurant, d'où le doublement de la somme. Au niveau des produits... vente des produits fabriqués et prestations, vous avez la vente de carburant, comme d'habitude, donc plus 2 %. La prestation de services de levage, vente de marchandises et location de tins, la tarification différenciée, ça je vais vous l'expliquer, entre les plaisanciers en contrat annuel et les plaisanciers extérieurs. C'est-à-dire qu'il y aura des tarifs spécifiques pour le levage extérieur de Carnon, des gens qui arrivent de l'extérieur, par rapport aux plaisanciers qui ont un contrat annuel. La saisonnalité des tarifs pour la formule de carénage, c'est-à-dire que la tarification pour la formule de carénage sera modulée en fonction de la saison, été et hors saison. Occupation de la zone technique, là aussi il va y avoir une modification. Ça permet aux plaisanciers de réaliser les travaux nécessaires sur leur navire et vont être ajoutés... Alors, j'ai le détail plus loin, je crois qu'on passe à trois jours. C'est une délibération, tout simplement pour que chacun ait le temps d'effectuer ses travaux et le séchage de la peinture. Nous avons une augmentation des tarifs en 2025, c'est-à-dire qu'en 2025 une augmentation de 2 % sera appliquée à l'ensemble des tarifs du port pour compenser les hausses des coûts des opérationnels et maintenir la qualité de service offert aux plaisanciers. Ces ajustements tarifaires et cette tarification différenciée permet d'optimiser la gestion du port à Carnon, tout en offrant une plus grande transparence et équité entre les différents types de plaisanciers. Au niveau de la location annuelle, depuis 2023, il y a une nouvelle méthode de calcul qui est appliquée et qui est basée cette fois-ci sur l'occupation en mètres carrés du navire. La redevance d'occupation correspond au tarif au mètre carré multiplié par la superficie théorique maximale du navire en mètre carré, et un abattement après est appliqué selon les typologies des plaisanciers. Vous aviez dans les annexes le détail des calculs, mais, en plus, on l'a passé en délibération, donc sauf si vous avez des questions, je ne vais pas reprendre tout le détail. Au niveau des locations annuelles stockage à terre, c'est la gestion du stockage à terre qui est confiée à l'entreprise Sutel dans le cadre d'une délégation de services publics. La commune ne percevra plus de redevance des clients du port à sec. Ces redevances seront perçues par l'entreprise Port en Ciel qui exploitera et mettra en conformité le stockage à terre. La commune percevra une redevance fixe à hauteur de 30 000 euros hors taxes, plus 6 % du chiffre d'affaires qui sera affecté au port de Carnon. Ensuite, dans les recettes, vous avez les escales et droits de quai, bien sûr, avec une augmentation de 2 % sur 2025. Les subventions d'exploitation font partie des recettes pour le port. C'est l'État et la Région qui avaient indiqué que le projet de mutualisation de dragage serait subventionné à hauteur de 50 %. Donc, recettes prévisionnelles : 3 472 000 euros. Et en 2025, il restera juste la fin des subventions à percevoir qui représenteront 217 000 euros. Au niveau des dépenses de fonctionnement... Donc là, on a pour 2025 une baisse des dépenses de 26,8 % et c'est surtout les charges à caractère général avec une baisse de 44,6 %. Mais, vous savez pourquoi, c'est parce que le dragage est terminé, bien sûr. C'était essentiellement le dragage qui composait ces charges à caractère général jusqu'à présent, en tout cas jusqu'à 2024 compris. Mise en place d'actions en faveur des plaisanciers au niveau des dépenses de fonctionnement. Qu'est-ce qu'il va y avoir ? Un renforcement de la surveillance du port. Un renforcement sur la propreté du port et des actions de sensibilisation. La mise en œuvre de la vidéosurveillance. Le service de conciergerie. L'idée c'est de moderniser, d'apporter plus de services aux plaisanciers. Des animations autour de la sensibilisation environnementale et écologique, Apéro-ponton et Écogeste. Une régata en partenariat avec le Yacht-Club, de Mauguio-Carnon. Des journées sports nautiques et des animations pour la découverte des nurseries artificielles Biohut. On va continuer sur les dépenses de fonctionnement, mais, par contre, j'ai... Je vous en parlerai après, de ça. Dépenses de personnel et frais assimilés. Donc, au niveau des dépenses de personnel, on a une baisse de 2,9 %. Il a été question de mutualisation. Les agents continuent de développer leur polyvalence et de mutualiser certaines fonctions support avec la ville de Mauguio-Carnon, ce qui a permis une baisse des dépenses de 2,9 %. Au niveau des charges de gestion courante, une baisse aussi de 3,5 %. Nouveau logiciel qui facilite l'accès aux plaisanciers et permet de moderniser les échanges. Là, c'est vraiment la digitalisation pour simplifier l'utilisation des plaisanciers. Les charges financières baissent puisque le prêt a été terminé, il n'y en a pas d'autres. Dotation ou provisions et dépression, on a + 25 %. C'est l'année 2024 qui a été

marquée par la fin des opérations de résorption des stocks de sédiments suite au dragage et l'exploitation pérenne des dragages futurs. On a mis en place une provision de 250 000 euros par an. On va provisionner pour les 20 prochaines années et planifier le dragage qui se fera tous les... le dragage, quatre ans, à hauteur de 1 million d'euros. Voilà pour les dépenses et recettes de fonctionnement. Au niveau de l'investissement, même chose, tout ce qui est recettes d'investissement, ce sont soit les subventions, soit les emprunts. Cela dépend évidemment des investissements, des dépenses à venir. C'est... Plus l'excédent reporté. Alors, les subventions d'investissement, là, nous avons des recettes d'investissement à percevoir pour 2025 qui découlent du solde de la subvention de la Région pour la reconstruction de la capitainerie, donc il reste 81 229 euros qui seront versés en 2025. Le solde de la subvention du Cerema au titre du dispositif « Ports de plaisance d'avenir » pour les opérations de transition écologique. Le solde des subventions attribuées par l'État et la Région au titre de la transition numérique d'un montant de 130 684 euros et l'attribution d'une subvention de 78 000 euros par le Cerema au titre du dispositif « Base nautique d'avenir ». Au niveau des projets pour le port, pour l'investissement. Alors, le PPI pour 2025 pour le port est à hauteur de 3,5 millions d'euros. Alors, c'est la modernisation des infrastructures portuaires et adapter le Port aux évolutions de la filière nautique pour un nautisme durable. Donc, la requalification et reconfiguration dans une phase 1 des pontons, Dune, Éole et Kenya pour 550 000 euros sur 2025. Cofinancement avec l'État et la Région. La création d'un ponton d'accueil : renouvellement du ponton Yacht Club et sécurisation des cales de mise à l'eau Est et Ouest qui représentent 181 000 euros. Nous aurons une subvention du Cerema à hauteur de 78 000 euros. Création d'un module flottant dans le bassin Ouest, local mis à disposition des clubs de plongée pour 230 000 euros. La construction d'un ensemble sanitaire pour les plaisanciers dans le secteur du bassin Ouest pour un montant de 185 000 euros. La mise en conformité de l'aire de carénage, donc 909 600 euros, cofinancement avec l'agence de l'eau qui est sollicitée, nous attendons le retour. Agir en faveur de la gestion du plan d'eau, répondre aux impacts du changement climatique. Donc, une action en faveur de la transition énergétique, renouvellement des bornes de distribution pour 60 000 euros. Action en faveur de la transition écologique, installation d'une station mixte de lavage écologique des navires, c'est-à-dire qu'on va réutiliser l'eau salée, la dessaler pour réutiliser, pour rincer les bateaux. Action en faveur de la biodiversité dans le prolongement de son engagement dans la certification « Ports Propres ». Accélérer la transition numérique, donc harmonisation et digitalisation des accès portuaires, montant 420 000 euros, cofinancement à hauteur de 130 000 euros. Amélioration de l'environnement immédiat du port. Aménagement du Jardin des Dunes à hauteur de 500 000 euros, cofinancement État-Région-Département qui sont sollicités, on attend le retour. Voilà pour les projets du Port.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Question très technique. Je vous laisse retrouver les lignes comptables correspondantes. La première question concerne la nursery à poissons qui était prévue les années précédentes à 42 000 euros et qui, a priori, si j'ai bien compris, ne se font plus. Ce que je ne comprends pas, par contre, c'est comment... On passe avec les 200 000 euros.

Monsieur Dominique BALZAMO : Je vous réponds. Sur les nurseries à poissons, elles existaient bien avant le dragage. Quand on a eu les opérations de dragage, on a été obligé de les enlever, donc on les a enlevées, et là, on a repris de nouvelles nurseries qu'on vient d'installer, et on fera, dans le prix de la nursery que l'on a déjà installée, on fera des animations pour les écoles. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : D'accord. En fait, il faut comprendre que les 200 000 euros en question regroupent l'ensemble de ces points-là ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Voilà, c'est ça.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : D'accord.

Monsieur Dominique BALZAMO : On en a même plusieurs.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Deuxième question très technique aussi : la remise aux normes du carénage. J'avais cru comprendre qu'il avait déjà été remis aux normes. Pourquoi il y a une deuxième remise aux normes ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Alors, je vais vous expliquer simplement. L'aire de carénage aujourd'hui de Carnon est très occupée. C'est pour ça qu'on a changé les tarifs pour privilégier les Carnonnais par rapport aux plaisanciers extérieurs.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur la question tarifaire, oui.

Monsieur Dominique BALZAMO : Alors, elle est très occupée, pourquoi ? Et là, je félicite les agents portuaires parce qu'ils ont une expertise que certains ports n'ont pas par rapport au calage des bateaux, quand on est sur la zone de carénage. Ceci dit, on a des contraintes d'économie d'eau comme nos ports voisins, Catalogne, etc., ont eu l'eau coupée pendant des étés. Donc, avec cette contrainte d'eau, la contrainte où nos récupérateurs d'huile, etc., sur l'aire de carénage n'étaient pas suffisants vu la forte fréquentation, on a décidé de faire un programme à la fois de changer ces récupérateurs d'huile, etc., deuxièmement, de récupérer l'eau de lavage des carènes des bateaux, de les filtrer et de réutiliser l'eau pour refaire des lavages de carènes. Un peu comme les stations de services, vous savez maintenant quand vous lavez votre voiture, l'eau est récupérée, etc. Voilà les travaux que l'on fait. Ça, c'est l'aire de carénage pour les bateaux, après, on avait l'atelier. On avait les collaborateurs du Port qui étaient à l'atelier, au port à sec. Le port à sec a été donné à la DSP, Suttel, etc., ils n'ont plus d'atelier. Donc, aujourd'hui, ils ont des algécos, comme on dit, ils sont dedans. On est en train, justement, l'aire le carénage, de refaire des ateliers pour nos collaborateurs avec un petit réfectoire, voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : D'accord. En fait, il faut comprendre que ce n'est pas une mise aux normes du carénage, mais des travaux d'amélioration ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Il y a tout ça, voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Du coup, vous avez anticipé la troisième et dernière question : si c'est prévu pour le carénage, tout ce qui est locaux techniques, pourquoi il y a 900 000 euros qui, au départ, étaient prévus à 200 000 ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Parce que justement quand on a étudié le problème de l'aire de carénage, des locaux, on n'avait pas la contrainte environnementale par rapport à l'eau, donc on a dit : « À refaire l'aire de carénage, on va complètement tout et on va intégrer l'économie d'eau. »

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mais ça, je comprends, et sur la partie carénage, ok donc acte, ce n'est pas une mise aux normes, ce sont des travaux d'amélioration. Ma question 2, vous l'avez explicitée, mais la question 3 reste légitime, puisque vous venez de dire à l'instant que la partie technique était dans la même ligne comptable que le carénage d'une part et d'autre part, ce qui était prévu sur les locaux techniques à 200 000 euros passe à 900 000 euros. C'est presque le prix d'une capitainerie si on continue.

Monsieur Dominique BALZAMO : Non, non. C'est l'aire de carénage complète. Il y aura les sanitaires, il y aura les locaux pour les collaborateurs, sur l'aire de carénage, il y aura un point de vente, parce que les gens, quand ils vont payer aujourd'hui, ils vont à la capitainerie, ils font le tour de la ville pour aller payer, il y aura un point de vente pour payer les prestations carénage, etc. Donc, c'est une enveloppe globale.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Une grosse enveloppe si on fait le cumul des deux. Vu le montant, il serait peut-être judicieux de le présenter à ce Conseil, à moins que d'autres autour de cette table aient eu connaissance plus avant de nous de ce sujet, mais ça serait pertinent de nous le présenter pour ce montant-là. En supposant que, là aussi, je reste sur les chiffres qui nous sont présentés : 200 000, 900 000, il y a un décalage.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui ! Merci. Vous avez parlé du port à sec. Je reprends une question qui avait été posée par Bertrand sur la publication des comptes de la société Suttel. Est-ce que vous en avez eu connaissance ?

Monsieur Yvon BOURREL : Pas spécifiquement

Monsieur Gérard DEYDIER : Comment allez-vous déterminer ce partage ?

Monsieur Yvon BOURREL : Mais Monsieur, on ne va pas refaire le match. Quand l'entreprise Suttel, comme deux autres entreprises, a soumissionné pour la délégation de services publics, il y a eu une analyse de recevabilité des offres qui a été faite par notre service juridique, et donc, j'allais dire, les garanties apportées par l'entreprise Suttel en termes de chiffre d'affaires et son expertise en la matière, puisqu'ils ont déjà une exploitation à Palavas, ont rendu cette offre recevable. Je ne suis pas dans un champ d'appréciation...

Monsieur Gérard DEYDIER : C'est un calcul simple. Vous dites qu'il y a un certain pourcentage qui va être... en fonction du chiffre d'affaires. C'est bien d'avoir les comptes de cette partie-là.

Monsieur Yvon BOURREL : Attendez. Il faut qu'il y ait un exercice plein pour qu'on sache...

Monsieur Gérard DEYDIER : Il y a déjà.

Monsieur Yvon BOURREL : Non. Il n'a pas encore tout installé ! Il aura fini d'installer dans combien ? Deux mois ? Trois mois ?

Monsieur Dominique BALZAMO : D'ici l'été.

Monsieur Yvon BOURREL : Il s'est engagé pour le mois de juin d'avoir installé la possibilité d'accueillir 313 ou 315 bateaux. Mais pour le moment, il n'a pas fait d'exercice plein, c'est-à-dire qu'il est contribuable d'une redevance fixe. Je doute fort qu'en étant dans le renouvellement, il soit arrivé à remplacer les 110 qu'il y avait ou les 115, plus rajouter les autres. À mon sens, il n'est pas dans l'année 1 de pleine exploitation.

Madame Caroline FAVIER : Non. C'est sûr que non. Ils seront publiés.

Monsieur Dominique BALZAMO : Monsieur DEYDIER, le bilan s'arrête le 31 décembre. Ils ont jusqu'au mois, pardon, excusez-moi. Ils ont jusqu'au mois de juin pour publier les comptes. Il a fait son arrêté fiscal, on aura les comptes de la société Suttel quand ils auront publié ces comptes. Ceci dit, ce que voulait dire Monsieur le Maire, c'est que là, aujourd'hui, la part variable sera très faible parce qu'il doit être à 100 bateaux. C'est ce qu'il a repris, 130 bateaux ? Vous voyez ce que je veux dire ? La part variable va monter vraiment en puissance quand il aura rempli le Port. Mais aujourd'hui, on n'a pas les comptes, il ne les a pas publiés, on ne peut pas les avoir avant qu'il ne les publie.

Monsieur Gérard DEYDIER : Petite parenthèse, il a l'habitude de ne pas publier ses comptes, mais ça, c'est...

Monsieur Dominique BALZAMO : C'est obligatoire ! Mais on aura la liasse fiscale.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ah, c'est obligatoire ! Oui, d'accord. Vous avez parlé de la surveillance du Port que vous allez améliorer. Quel contrat de service offrez-vous aux bateaux ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Alors, c'est simple. Aujourd'hui on a des veilleurs de nuit.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui.

Monsieur Dominique BALZAMO : On a une société qui veille la nuit. D'ailleurs, l'incendie qu'il y a eu sur le Port de Carnon, sur deux bateaux, trois bateaux, c'est grâce au veilleur de nuit...

Monsieur Gérard DEYDIER : Quatre bateaux !

Monsieur Dominique BALZAMO : Quatre bateaux. C'est grâce au veilleur de nuit qui a alerté les pompiers, etc.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, ce n'est pas le veilleur de nuit qui a alerté les pompiers.

Femme : Mais si !

Monsieur Gérard DEYDIER : Le premier appel aux pompiers, c'étaient des personnes qui allaient à la pêche sur le...

Monsieur Dominique BALZAMO : Bon, si vous voulez...

Monsieur Gérard DEYDIER : Le premier appel aux pompiers !

Monsieur Dominique BALZAMO : L'essentiel, c'est qu'on a arrêté le feu. Le feu s'est arrêté. On n'a pas eu plus de dégâts.

Monsieur Gérard DEYDIER : Il s'est arrêté parce que le 5e emplacement était vide.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, allez. On ne va pas... Vous n'y étiez pas et je peux vous assurer que c'est le maître-chien dans le rapport de gendarmerie qui a donné l'alerte. Ou alors quelqu'un a menti. Mais ça, vous démêlerez l'affaire, je n'en doute pas. Allez, je le prends sur le ton de la plaisanterie. Ce n'est pas le sujet, mais si vous voulez en revenir à votre question, il va y avoir un déploiement de caméras supplémentaires au bénéfice des usagers, des amodiataires du port. C'est-à-dire qu'il y a déjà une surveillance humaine qui sera complétée par une surveillance technique.

Monsieur Gérard DEYDIER : Dans les bateaux, normalement, l'incendie, ça fait partie des chats noirs, quand on est en bateau. Et beaucoup de bateaux ont des dispositifs, en interne, de détection. Est-ce que ces dispositifs sont connectés, par exemple, à la capitainerie ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Non.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non ? D'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame PELLETIER.

Madame Marianne PELLETIER : Vous m'avez devancée. Quand j'ai vu la baisse des dépenses de personnel de 2,9 %, ça m'a rappelé des besoins de précision qu'on avait eus parce qu'on avait été plusieurs à ne pas bien comprendre l'organigramme sur le Port et à croire que Madame BANK devenait la directrice du Port. Donc, je voulais avoir confirmation qu'il n'y avait pas d'embauche de directeur ou directrice du Port.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a un maître de port qui a été embauché, c'est-à-dire, qu'en fait, il y a eu un profil de maître de port qui avait été un profil de, comment appelle-t-on cela ? Le premier appel à la candidature, c'était un...

Madame Sophie CRAMPAGNE : Un directeur.

Monsieur Yvon BOURREL : Un directeur ! Le recrutement a été infructueux. Devant la difficulté et devant l'urgence, nous avons recruté un ingénieur, une personne qui est ingénieur, dont la moitié du temps est affectée à la technicité de la mise en place de certaines choses sur le Port et on a pris un maître de port qui est, lui, spécialiste du plan d'eau. Un professionnel. C'est-à-dire au lieu de prendre quelqu'un qui avait une charge de directeur, il y a eu donc une décharge sur cette personne qui est responsable du plan d'eau et l'autre partie administrative à un service support, c'est Madame BANK qui l'assume en tant que directrice du port, directrice financière et directrice du Port. De ce fait, il y a eu une réorganisation de personnel avec des départs et des arrivées. Il n'y a pas eu de recrutement supplémentaire. Il y a eu une réorganisation des services qui fait qu'il y a eu une redirection des missions de chacun sur des spécificités portuaires, en sachant que le côté comptabilité, marché public et juridique est transféré moyennant une contribution de ristourne à la commune qu'il assume avec des services support. De ce fait, on obtient un gain de productivité entre les administratives, entre guillemets, et les opérationnels dont le métier est de faire du lavage de bateaux, du carénage de bateaux, d'organisation du plan d'eau, et ainsi de suite.

Madame Marianne PELLETIER : C'est ce que Caroline a voulu dire en parlant de mutualisation, j'imagine.

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait.

Monsieur Yvon BOURREL : Voilà, oui.

Madame Marianne PELLETIER : Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie. Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Sur la question de la DSP, ce sont les articles R22, R22.1 à R22.4 du Code général des collectivités territoriales et ça revient à la Commission de Contrôle Financier dont je parlais tout à l'heure. Je referme ma parenthèse, la question ne m'ayant pas été posée à moi. Donc ma question porte sur les subventions demandées à la Région. De ce que je sais de la Région sur les subventions, je ne me tourne pas vers Tom, ce n'est pas ma source, je n'ai pas connaissance à ce jour de demandes de subventions sur Mauguio-Carnon qui soient au point d'être validées ou même parvenues. Alors, je voudrais être sûr que ces demandes de subventions ont bien été faites, sont portées, etc.

Madame Caroline FAVIER : Elles sont en cours, effectivement.

Monsieur Frantz DENAT : Sont en cours ? Quand on dit sont en cours, elles sont parties ?

Madame Caroline FAVIER : Oui, elles sont parties.

Monsieur Frantz DENAT : Elles sont parties ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Monsieur Frantz DENAT : Oui d'accord. On n'a pas de retour.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Pardon ? Je n'ai pas entendu. Sans micro, je ne réponds pas. Vous qui me traitez régulièrement d'ancien flic, Monsieur PRADEILLE, vous devez savoir qu'un flic ne cite jamais ses sources. Alors là, je vais en citer une de source : c'est sur le tarif de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs. Alors, je n'ai pas regardé la couleur politique, je ne sais pas s'ils sont de gauche, de droite, outranciers ou pas, toujours est-il qu'ils ont classé les ports du golfe du Lion. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 ports. Sur ces 14 ports,

au point de vue tarifaire, les moins chers sont Sète, Leucate et Port-Camargue ; les plus chers sont Cannet, Argeles et Carnon. Et très exactement, on est 12e sur 14.

Madame Caroline FAVIER : Elle a été faite quand l'enquête ?

Monsieur Frantz DENAT : Pardon ?

Madame Caroline FAVIER : Elle a été faite quand l'enquête ?

Monsieur Frantz DENAT : Elle est actuelle, puisque ce sont les tarifs actuels.

Madame Caroline FAVIER : C'est quelle année ?

Monsieur Frantz DENAT : Il suffit d'aller la chercher, comme on m'invite à le faire. Ça s'appelle l'Union nationale des associations de navigation. Ma question est la suivante : on nous a vendu, tout à l'heure, qu'on était passés au mètre carré. Est-ce que ce mètre carré, par rapport à la jauge, provoque une augmentation mathématique des cotisations, enfin des redevances, ou est-ce que... ? Comment ça se fait qu'on soit dans ce classement-là par rapport à d'autres ports ? Est-ce que vous en avez connaissance et comment vous vous situez par rapport à ce classement ?

Monsieur Dominique BALZAMO : Je vais essayer de vous répondre, Monsieur DENAT. Les ports de plaisance, c'est un peu comme les villes. Les villes, on les compare en fonction aussi du nombre d'habitants. On ne peut pas comparer une ville de 3000 habitants avec une ville de 200 000 habitants. Les ports de plaisance, c'est un peu pareil. Les ports de plaisance, on les compare aussi avec leurs anneaux qu'ils ont dans l'eau. Et nous, on a 900 anneaux ; Port-Camargue, ils en ont 5000. Vous voyez, déjà, la comparaison ? Donc, en termes de frais fixes... c'est compliqué. Ça, c'est le premier point, donc il faut comparer les ports comparables en nombre d'anneaux. Deuxio, sur la tarification au mètre carré, quand on a voulu changer en 2023 la tarification, on a pris le coût moyen d'un bateau, qui était au linéaire, et on a divisé en deux entre le service et le prix du mètre carré, et on a essayé que ça représente au plaisancier le même prix. Donc, ils ont eu une augmentation globalement de 3-4 % selon la largeur des bateaux. Et on a fait ça pourquoi ? Parce que là, on a une stratégie de développement du port, c'est que les bateaux, de plus en plus, sont plus larges que plus longs. Donc, il fallait qu'on optimise notre bassin. Donc, on est passés, justement, au mètre carré pour les futurs bateaux, puisque les futurs bateaux vont être plus larges que longs.

Monsieur Yvon BOURREL : Je précise que la transformation de l'évaluation de la cotisation à payer, de l'amodiation à payer, s'est faite avec une visée de recette constante. C'est-à-dire que certains bateaux ont payé un petit peu plus et il y a pas mal de bateaux qui ont payé beaucoup moins. Ça, c'est une certitude. En revanche, votre source UNAC, c'est bien possible qu'ils aient dit cela, si ce n'est qu'en conseil portuaire et en groupe où on a, je ne sais jamais le nom, le CLUPP, le club des usagers, les comparaisons qui ont été faites, par exemple, avec Palavas, nous situent au même niveau : on n'est pas plus chers que Palavas. D'ailleurs, nous avons gelé les cotisations pour la DSP de Suttel. Pendant 3 ans, les tarifs seront les mêmes, ils ne bougeront pas. Et je précise que les tarifs seront votés par le conseil municipal et que la maîtrise de la finance revient toujours au conseil. On n'a pas signé un chèque en blanc à qui que ce soit. Je voulais apporter ces précisions. D'autres questions ? C'est bon ? Monsieur BOURGUET ?

Monsieur Daniel BOURGUET : C'est juste une petite anecdote : pour le tarif au mètre, j'ai un ami qui a été obligé de scier le garde-corps de son bateau parce qu'il dépassait...

Monsieur Yvon BOURREL : À mon avis, c'est sa femme qui l'a obligé, parce qu'elle ne voulait pas payer plus cher, elle voulait faire (inaudible).

Monsieur Daniel BOURGUET : Mais c'est la vérité ce que je vous dis.

Monsieur Yvon BOURREL : Et oui parce que, Monsieur BOURGUET, pour 2 ou 3 centimètres, il y a des gens qui sont prêts à tout raboter.

Monsieur Dominique BALZAMO : Monsieur BOURGUET, quand vous rentrez votre voiture avec le porte-vélos, vous êtes obligé d'enlever le porte-vélos pour fermer la porte du garage. Et bien, c'est pareil.

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, la mesure des bateaux a donné lieu — plus sérieusement — à des discussions parce qu'il y a des gens qui rajoutent les daviers à l'avant et les plateformes à l'arrière, qui faisaient de ces bateaux... ça les faisait sortir de leur catégorie, tout simplement. Donc, il y en a qui ont trouvé quelques subterfuges, l'idée étant, en encaissant la même recette, d'arriver à retrouver une répartition plus acceptable et plus équitable, par rapport aux bateaux qu'occupaient les gens. Ça n'a pas été de nature à optimiser les recettes du plan d'eau. Ça, c'est vraiment ce qui s'est passé. Comment ? Oui. Et on a intégré la charge des fluides proportionnellement à la longueur du bateau et au contrat souscrit. On passe au vote, si vous voulez bien, pour ce budget du port. Qui est contre ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Attendez : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Qui s'abstient ? 1. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention G.PARMENTIER

10. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS AU BUDGET DU PORT : N°AP-2020-927 MODERNISATION DE LA ZONE TECHNIQUE EST ET SES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit d'une modification de l'AP/CP sur la modernisation de la zone technique est et ses autorisations d'occupation temporaire. Donc là, c'est tout simplement un travail qui va être un nouveau travail, une revue de ce qui a été fait, parce que c'était trop coûteux ce qui a été proposé, donc on va travailler à nouveau pour faire baisser le coût. Donc 2025, il y aura 60 000 euros d'étude et le montant est reporté sur 2026. Donc, il vous est demandé d'approuver la modification de cette AP/CP.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? 2, 3. Abstention ? 1. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 28 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention G.PARMENTIER

11. CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DU PORT : N°AP-2020-917 RECONSTRUCTION DE LA CAPITAINERIE

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de la clôture de l'AP/CP de la reconstruction de la capitainerie. Tout a été terminé en 2024, c'est une clôture. Le dernier crédit de paiement, c'était 22 938 euros sur 2024 et cette fois-ci, c'est terminé.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes tenus de clôturer. Qui est contre la clôture ? 2. Qui s'abstient ? 1, 2. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 28 voix pour, 2 contre G.DEYDIER – PM.CHAZOT et 2 abstentions (G.PARMENTIER – F.DENAT).

12. CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DU PORT N°AP-2025-942 REQUALIFICATION DES PONTONS KENYA, EOLE ET DUNE

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de la création de l'AP/CP pour la requalification des pontons Kenya, Éole et Dune. Là, il s'agit tout simplement de mettre en place l'AP/CP. Le montant est d'un 1 150 000 euros. Ce sera sur 2025, 2026 et 2027. 2025 : 550 000 euros sont prévus, 300 000 en 2026 et 300 000 en 2027. Et nous avons un emprunt de 550 000 euros de prévu. Il vous est demandé d'approuver cette création d'AP/CP.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre le principe ? 1. Qui s'abstient ? 1, 2. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 29 voix pour, 1 contre F.DENAT et 2 abstentions. (G.DEYDIER – PM.CHAZOT).

13. CLOTURE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT : N°AE-2020-98 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DRAGAGE

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, c'est toujours une AP/CP, c'est la clôture des travaux d'entretien de dragage. Là, pareil, clôture. 2024, le dernier montant était de 803 397 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. RÉVISION DES TARIFS 2025 DU PORT DE CARNON - APPLICATION DE TROIS JOURS DE STATIONNEMENT DANS LE CAS D'UNE « FORMULE CARÉNAGE » EN PÉRIODE BASSE SAISON

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de la révision des tarifs 2025 du port de Carnon, l'application de 3 jours de stationnement dans le cas d'une formule carénage en période basse saison. Le Comité local des usagers du port de plaisance, le CLUPP, 2024 a procédé à ces modifications, afin d'offrir le meilleur service aux plaisanciers et de répondre aux demandes exprimées par eux, en particulier les arguments pour la nature des travaux de carénage et le temps de séchage des peintures lors de ces opérations. Nous allons maintenir 3 jours de stationnement sur la zone en période basse saison pour les gros travaux, du 1er septembre au 28 février. Il vous est demandé d'approuver cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote pour approuver ces dispositions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous, unanimité. Bilan des cessions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2024 :

Rapporteur : C.FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Bilan des cessions, tout à fait. Donc pas de cession, pas d'acquisition sur 2024.

Monsieur Yvon BOURREL : Il s'agit d'en prendre acte.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, je ne comprends pas comment on a 0 acquisition, 0 cession en 2024 par rapport à ce qu'on a voté.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est acquisitions immobilières.

Madame Caroline FAVIER : Sur 2024.

Monsieur Frantz DENAT : J'entendais bien, oui. Et la Trésorerie, elle a été vendue quand ?

Madame Caroline FAVIER : Elle est sur 2025. C'est pour ça qu'on l'avait au budget 2025.

Monsieur Frantz DENAT : Et le poste de police ?

Madame Caroline FAVIER : Le poste de police, ça devait être 2023.

Monsieur Yvon BOURREL : 2023, oui.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Et l'école de Carnon ?

Madame Caroline FAVIER : 2023

16. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIETE SFHE POUR L'OPERATION « ORIGINE »

Rapporteur : C.FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Point 16.

Madame Caroline FAVIER : Le point 16, il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt pour la Société française des habitations économiques. Donc la SFHE nous sollicite pour obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % du montant du prêt, pour financer un programme de construction de 8 logements locatifs sociaux à Manguio, rue Marguerite-Yourcenar, opération Origine. La société SFHE a souscrit ce contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1 139 000 euros et elle nous demande de garantir ce prêt, c'est toujours pareil, jusqu'à ce que la totalité des sommes soit remboursée, jusqu'à la fin du prêt, etc. Il vous est demandé d'accorder la garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 139 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat du prêt 160-080.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline. Pour cette garantie d'emprunt, qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 1,2. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 29 voix pour, 1 contre G.PARMENTIER et 2 abstentions (G.DEYDIER – F.DENAT).

17. SUBVENTION A LA CROIX ROUGE EN SOUTIEN AUX VICTIMES DU CYCLONE CHIDO A MAYOTTE :

Rapporteur : Y.BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons maintenant au point 17, que je vais rapporter. Comme vous le savez, il y a eu malheureusement un cyclone, qu'on a appelé Chido, à Mayotte, dont les populations subissent encore les dommages et malheureusement, toutes les aides ne suffisent pas à rétablir la situation. C'est ainsi que, fidèles à nos engagements et à la solidarité qui caractérise les initiatives des conseils municipaux dont nous faisons partie, je vous propose le versement d'une subvention de 7 000 euros à la Croix-Rouge, dans le cadre du dispositif Solidarité AMF Mayotte, en soutien aux victimes du cyclone, au nom de la commune de Mauguio. On passe au vote si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES – FREJORGUES EST SECTEUR PIOM2 :

Rapporteur : Y.BOURREL

A / Projet Urbain Partenarial-Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or / Commune de Mauguio – Modification :

Monsieur Yvon BOURREL : On passe maintenant à un point sur l'activité économique. Il s'agit de Fréjorgues est et ouest. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la communauté d'agglomération du Pays de l'Or porte une réflexion stratégique sur un secteur élargi au PLU à Mauguio, en zone AU2 et 1AUE2, situé aux portes de la métropole montpelliéraine et à proximité des grands axes. Ce secteur comprend la ZAE... J'aimerais qu'on mette la carte, si c'est possible. On a la carte ? Ce secteur comprend la ZAE de Fréjorgues est et le secteur du PIOM 2 contigu, situé dans la continuité de la ZAC Les Portes de l'aéroport en cours de réalisation, lesquels doivent être aménagés de façon globale en termes de fonctionnement urbain. En fait, pour faire simple, donc, ce projet urbain partenarial lie la commune à l'intercommunalité. Ce projet partenarial, il se traduit par une participation à la réalisation d'équipements publics, qu'il conviendra de réaliser ou qui sont déjà réalisés. C'est ainsi que la communauté d'agglomération a pris une délibération pour créer ce secteur de PUP le 28 octobre 2021, que la commune a été invitée à en faire de même dans une délibération qu'elle a prise le 13 décembre 2021, délibération au cours de laquelle le conseil municipal a approuvé la création de ce secteur de PUP. Il s'avère que deux de ces équipements qui étaient initialement prévus, à savoir la piste cyclable du tracé sud Banquière) -Fréjorgues est et la bretelle d'accès à Fréjorgues, sont déjà achevés. Il y a donc eu une mise à jour nécessaire de la liste des équipements publics selon la POA. C'est-à-dire qu'on a l'aire de retournement de la rue du Mas de Bosc qui s'est muée en retournement à l'intérieur de l'opération d'aménagement. Donc, cette aire de retournement n'est plus nécessaire. Deuxièmement, le dédoublement de la rue de la Mourre n'a plus été nécessaire dès lors qu'en matière d'écoulement de trafic de la RD66, la (POA) a créée une bretelle de sortie. Pour que le PUP soit valable, il faut qu'il soit basé sur les bases de participation réelles. Donc, il convient d'approuver... je vous demande d'approuver la modification de programme du nouveau projet urbain partenarial entre la communauté d'agglomération et la commune.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-vous ? Excusez-moi, pardon, je ne vais pas parler de moi à la troisième personne, mais je ne comprends pas le tableau page 20. C'est-à-dire que je comprends le principe, mais je ne vois pas si ça coûte moins cher à la commune, plus cher à la commune, je ne comprends pas.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, c'est un tableau de participation qui va déboucher, tout à l'heure... Même, je peux vous le dire tout de suite, puisque l'avenant qui suit, pour Exaprint, qui a bénéficié de ce programme, qui a signé un PUP avec l'Agglomération et avec RB GROUP et GGL GROUP qui vont faire un PIOM 2, ce tableau a

permis de fixer la participation d'Exaprint à 49 448 euros, et la participation des groupes RB GROUP et GGL GROUP à 2 132 000 euros. C'est un calcul dans lequel je ne me risquerai pas de faire un commentaire spécifique. Le seul commentaire que je peux faire, c'est de vous dire qu'on a multiplié la surface, les 106 mètres carrés... les 106,61, c'est au mètre carré, et SHON, c'est 70. Donc, on a multiplié pour avoir cette somme finale. Si vous voulez, c'est un principe de programme. Après, les participations sont une décomposition que nous a confiée l'Agglomération - on a voté la (1) à l'Agglomération, on l'a votée le 28 octobre 2021. Oui, c'est ça, 2021. Je veux dire, on n'a rien modifié du tout puisque, M. DENAT, Frantz, c'est la compétence de la communauté d'agglomération. Donc là, il n'est question que d'une chose, c'est d'approuver la modification du projet concocté entre l'Agglomération et les différents preneurs avec, j'allais dire, l'onction de la commune, puisque c'est sur la commune de Mauguio que ça se passe. On a besoin d'avoir une validation tripartite. L'Agglo, la commune, et ensuite avec les preneurs. Si vous voulez d'autres informations spécifiques, je vous donne les éléments d'appréciation. Il n'y a rien d'autre du tout. Pour la commune, ça ne coûte rien du tout, puisque c'est une compétence Agglomération et que l'Agglomération a fixé, elle s'est mis d'accord avec les preneurs, pour fixer le montant des participations, en évaluant la piste cyclable, le tracé sud Banquière, le tracé nord Banquière, la bretelle d'accès et ainsi de suite. Ils ont évalué les différents scénarios. C'est-à-dire qu'ils ont... Si vous lisez dans le tableau page 19, il y a le projet initial qui était une piste cyclable Tracé Sud Banquière à Fréjorgues Est et une bretelle d'accès à Fréjorgues. Il y a une aire de retournement rue du Mas du Bosc et le dédoublement de la Mourre qui ont été remplacés par deux choses. Le retournement à l'intérieur de l'opération d'aménagement et ensuite par la bretelle qui a été réalisée à la place du dédoublement de la rue de la Mourre. Voilà. C'est tout. C'est tout ce que je peux vous dire. Ce n'est rien de plus que l'approbation de la modification consentie par l'agglomération dans ses prérogatives que nous devons approuver. Je vous demande de passer au vote, si vous êtes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention (F.DENAT).

B / Convention de projet urbain partenarial EXAPRINT – Avenant – Approbation

Monsieur Yvon BOURREL : Le point B consiste en la passation d'un avenant avec le PUP Exaprint. Le 25 octobre 2021, il y a eu la création d'un PUP par la communauté d'agglomération avec la société Exaprint qui a mené la réalisation d'un projet d'opération d'extension. En fait, ils ont créé un étage pour aménager des bureaux. Le 13 décembre 2021, comme ça a été le cas tout à l'heure, le Conseil municipal invité par la communauté d'agglomération a approuvé ce PUP. Comme exposé dans le point précédent, il y a eu une mise à jour nécessaire des équipements publics qui est la même. Le retournement de la rue du Mas du Bosc abandonné au profit d'un retournement à l'interne. Le dédoublement de la rue de la Mourre abandonné au profit d'une création d'une bretelle de sortie. Le 18 décembre 2024, récemment, on a délibéré en communauté d'agglomération pour approuver cette modification des équipements qui ont été réalisés. Et, on nous demande aujourd'hui, dans une délibération en ce 24 février, dans la délibération du point A, d'approuver cette modification. En conclusion, il y a nécessité de conclure un avenant au PUP, approuvé le 13 décembre 2021, entre la ville de Mauguio et Exaprint, en sachant que la participation financière reste inchangée pour Exaprint, c'est-à-dire 49 448 euros pour 706 mètres carrés d'extension, que je vous demande d'approuver. Si vous voulez, je dirais la même chose pour le point C, justement pour la réalisation du PIOM. Voilà, donc je vous invite à approuver cet avenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur Daniel BOURGUET : C'est juste pour dire qu'il y a une date à changer dans la délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Dites-moi.

Monsieur Daniel BOURGUET : C'est encore la date du Conseil Municipal annulé du 10 février. C'est juste un détail.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien vu. On va la corriger.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C / Convention de Projet Urbain Partenarial PIOM2 - Approbation

Monsieur Yvon BOURREL : Le point C, il s'agit de l'approbation du PUP entre RB Group, GGL Groupe et la communauté d'agglomération et notre commune. Je rappelle deux dates : 28 octobre 2021, la POA, la communauté d'agglomération, a approuvé le PUP. Le 13 décembre, le Conseil municipal, en 2021, de la commune l'a approuvé. Le 18 décembre 2024, la POA a modifié le PUP initial et le 10 février... et le 24 février 2025, on en fait de même en Conseil municipal. On a deux opérateurs au sein de ce PUP, le groupe RB et GGL Groupe qui créent 20 000 m² de SDP sur une emprise de 41 000 m². Ces deux opérateurs sont soumis à la délivrance d'un permis d'aménager moyennant la réalisation d'équipements publics, selon un PUP estimé à 2 132 000 euros, c'est-à-dire 106,61 euros, multiplié par 20 000 m² de SDP. Le calcul, il est là. Il va de soi qu'il y a une exonération de la part communale sur 10 ans et un engagement pour les opérateurs de respecter, un, la cohérence du traitement architectural avec la ZAC de Piom 1, qu'elle soit bien insérée dans son environnement, qu'elle respecte la validation de la typologie d'entreprise qui sera dictée par la communauté d'agglomération en la matière, et ensuite qu'elle soit de nature à améliorer le stationnement. En conclusion, il y a nécessité de conclure une convention de PUP sur Piom 2 avec RB et GGL Groupe en précisant que la durée de 10 ans d'exonération de la taxe communale et la taxe d'aménagement. C'est la même que pour Exaprint. Et ça ne change pas les participations. Ce que j'ajoute, c'est que ce PUP va permettre, pour la communauté d'agglomération, d'amortir le déficit de Piom 1 qui a été une opération déficitaire. Il a fallu créer une bretelle qui a coûté 1 million d'euros et là on va en créer une seconde pour justement une sortie. Compte tenu de l'apport relatif du département qui n'arrive pas avec l'aéroport, avec la région, avec la commune à créer un réseau, ça sera un sujet, d'ailleurs, sur les mobilités, dont on aura l'occasion de parler. Donc, l'agglomération fait sienne la possibilité de faire mieux rentrer ce qu'elle a fait déjà et de les faire mieux sortir avec la création de cette bretelle qui sera entièrement à sa charge et qui sera payée à travers ce PUP. On passe au vote si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. PARCELLE DL139 – RESEAU ELECTRIQUE – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE SA ENEDIS - APPROBATION : **Rapporteur : Y.BOURREL**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant est une convention de servitude avec la société Enedis. Oui, on parlait de Fréjorgues, donc la société Enedis demande à la commune de passer une convention de servitude pour implanter une conduite souterraine pour un réseau électrique dans la rue, sur la parcelle DL139, située rue René Fonck à Mauguio, c'est-à-dire à Fréjorgues. Donc, cette convention organise la mise en place de trois conduites souterraines sur un linéaire de 70 mètres. La durée n'est pas définie et elle prend effet à compter de sa signature avec la contrepartie de l'indemnité à 50 euros, c'est-à-dire rien. Donc, ce que je vous demande, c'est d'approuver la passation d'une convention de servitude pour permettre à Enedis de passer. J'imagine que c'est pour des fins de... modernisation. Je me tourne vers notre directeur des services techniques. C'est pour moderniser... C'est un renforcement de réseau. Bon, c'est un désagrément susceptible de créer une amélioration. Voilà, en gros. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. COPROPRIETE « PARAÏSO » PARCELLE ER111 – PLACE DE STATIONNEMENT PRIVATIF – CESSION A TITRE

ONEREUX :

Rapporteur : Y.BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 20, il s'agit de vente... Alors, on a au Paraïso... Le Paraïso est une salle contiguë à une réalisation faite par Kaufman & Broad il y a quelques années. Nous avons négocié avec Kaufman & Broad, la possibilité d'avoir une mise à disposition d'une salle avec trois places de parking. Il s'avère qu'à Carnon, les places de parking sont très recherchées et que les places qui avaient été réservées et qui étaient propriétés de la commune par... à l'usage, n'ont jamais été affectées à l'exercice de missions de services publics. Donc, il est proposé au Conseil municipal la cession à titre onéreux de deux de ces places. 20 000 euros la place. La place du lot 61 et la place du lot 65. Nous avons, disons, deux personnes... Vous savez qu'à Carnon, le travail qui a été fait de recensement pour essayer de mettre une place publique et une place privée nous a amenés à chambouler... Enfin, chambouler n'est pas le terme. Mais à travailler sur une redistribution la plus cohérente possible. Je vous invite... Monsieur DEYDIER...

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, mais... La salle, vous la louez de temps en temps.

Monsieur Yvon BOURREL : On la met à disposition.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, enfin, bon. Vous la prêtez, dans ces cas-là, à des associations et ces places sont prises par ces associations à ce moment-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ah, si, si, je vous assure.

Monsieur Yvon BOURREL : Occasionnellement, bien entendu qu'une place libre n'est jamais libre longtemps. Monsieur DEYDIER, à combien sommes-nous du parking central qui a été aménagé ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est les places qui sont attribuées à un endroit, à une salle et la salle elle sert, elle est utile. Donc, si elle est utile les gens se garent sur ces places quand elles ont possibilité. À un moment donné, je sais que cette salle a été prêtée à la DMR. Les personnes qui venaient de l'extérieur elles sont garées là.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça a été une côte mal taillée au départ. Il n'y avait pas de BIP. Les places étaient prises par le premier qui arrivait.

Monsieur Gérard DEYDIER : C'est autre chose.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a jamais eu de BIP pour entrer le parking. Vous pensez bien que ce n'est pas pour avoir 20 000 euros qu'on vend ça. Il y a tellement de personnes qui ont demandé... Elles ne servent pas. C'est les riverains qui ont demandé ça. Elles ne sont pas sur le domaine public. Elles sont dans le lotissement. Dans le domaine privé. Bon, écoutez, vous faites ce que vous voulez. Moi, je vous propose de les vendre à deux preneurs à hauteur de 20 000 euros. Voilà. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Comme vous voulez. Ou comme vous ne voulez pas. Alors, qui est contre ? On relève la main, s'il vous plaît. Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Qui s'abstient ? Deux. Voilà. Merci. Et c'est ma brillante voisine qui va prendre la suite.

A / Lot n°61 – Monsieur DLP - Approbation

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 7 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – F.DENAT) et 2 abstentions. G.PARMENTIER – PM.CHAZOT

B / Lot n°65 – Monsieur R - Approbation

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 7 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – F.DENAT)et 2 abstentions. G.PARMENTIER – PM.CHAZOT

21. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – PARTICIPATION AU RISQUE PREVOYANCE DES CONTRATS

LABELLISES :

Rapporteur : S.CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur Le Maire. Bonsoir à tous. La première délibération concerne la protection sociale complémentaire. Pour mémoire, une procédure de mise en concurrence départementale avec le centre de gestion 34 et une autre avec l'agglomération du Pays de l'Or sont en cours. Et l'accord collectif conclu le 11 juillet 2023 n'a toujours pas vu de transposition ni législative ni réglementaire. Afin de respecter la réglementation et notamment le décret du 20 avril 2022, nous devons maintenir la participation pour les contrats labellisés. La participation doit être au minimum de sept euros par agent et par mois. À ce jour, il vous est proposé de porter, après avis favorable du CST, le montant de cette participation à hauteur de 15 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Des questions ? Il n'y en a pas ? Bon, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES MANUTENTIONNAIRES VACATAIRES DU SERVICE DE LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE :

Rapporteur : S.CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit du recrutement et de la rémunération de manutentionnaires vacataires pour le service logistique événementiel. Afin d'accompagner les agents de ce service sur des besoins ponctuels, il est proposé de recourir à des vacataires étudiants rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 11,88 euros. Le pool ainsi constitué permettrait une meilleure activité des interventions parfaitement dimensionnées.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES AGENTS D'ENTRETIEN VACATAIRES DU SERVICE ENTRETIEN :

Rapporteur : S.CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit des modalités de recrutement et de rémunération des agents d'entretien vacataires du service entretien. Le secteur entretien du service Vie associative, Entretien et Cérémonies a fait l'objet d'une réorganisation permettant d'optimiser son fonctionnement avec la mise en

œuvre d'équipes dites « multi-sites ». Cette organisation a permis l'optimisation des plannings d'intervention. Cependant, afin de garantir la continuité de service, il est indispensable de créer un pool d'agents vacataires mobilisables en cas de besoin ou de renfort ponctuel. Ce personnel serait rémunéré sur la base du taux horaire brut de 11,88 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui ? Deux interventions ?

Monsieur Frantz DENAT : C'est de la précarisation. Je ne peux pas voir dans notre commune... C'est déjà un métier les services d'entretien avec des gens qui ont des horaires décalés, qui commencent très tôt le matin, etc. Si on a un problème, on crée une équipe de titulaires remplaçants ou de titulaires mobiles. Mais franchement, prendre des agents vacataires en besoins ponctuels de renfort à 11,88 euros brut de l'heure, je ne trouve pas ça correct de notre part.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Moi, cette délibération me laisse perplexe. Je vais vous expliquer pourquoi. Autant sur la partie des vacataires de la partie logistique supplémentaire, ça peut faire sens. Autant sur la question de l'entretien... Mon collègue DENAT vient d'exposer une partie. On a 11 contrats qui vont finir au mois de mars qui vont être remplacés par ce type de contrat, donc, on l'a dit, une forme de précarisation. Je pense qu'on peut attendre mieux de la municipalité. D'autant plus que, et c'est ce qui me laisse perplexe, pour une partie de la majorité qui aux dernières échéances soutenait ouvertement le Front Populaire... ça me laisse perplexe quant au peu d'intérêt des contrats précaires qui sont faits pour la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien, vous vous êtes exprimés. On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie. Laurent, point suivant, s'il te plaît.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)

24. CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS-APPROBATION ET SIGNATURE :

Rapporteur : L.PRADEILLE

Monsieur Laurent PRADEILLE : Alors, convention de réservation. Vous avez vu qu'on a fait une garantie de prêt. On fait des garanties de prêt qui débouchent sur un contingent. Pour pouvoir manager ce contingent, il faut passer des conventions. Donc, là vous en avez trois. Vous en avez deux sur des bâtiments neufs, un sur une régularisation sur une convention qui a été un peu plus tardive parce que le demandeur n'avait pas... il a pris son temps. Ces conventions de réservation ont un intérêt quand on livre le bâtiment neuf. On dit « Voilà le contingent de la mairie », « Voilà le contingent de l'agglo », par exemple, et ainsi de suite. Après, on passe dans les autres conventions qu'on a votées ensemble, qui sont les conventions de flux où on nous dit quel est le pourcentage qu'a droit la mairie. Le pourcentage est basé sur le nombre de conventions qu'on vote là ce soir. On démarre quand... Quand on livre, on fait ces conventions-là et après elles basculent sur une convention de flux. Sur ces conventions-là, vous avez vu, je ne précise pas lesquelles par discrétion, mais vous avez vu qu'il y a deux conventions de mise à disposition pour les appartements... pour les VIFS. On va en parler dans la Convention « Chapeau » qui va suivre, je développerai plus avant. C'est une belle première et on en est très contents.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci. J'ai une question plus générale sur les conventions avec les bailleurs sociaux. Est-ce que nous intégrons des clauses pour faciliter l'expulsion de ces logements sociaux et familles de délinquants récidivistes liés au trafic de drogue ou commettant des incivilités régulières qui pourrissent ces quartiers ? Je sais que Nice c'est le cas depuis 2021. Si on veut, par exemple, éviter que notre ville connaisse certaines dégradations qu'il y a eu un peu partout en France, je pense que ça serait une bonne chose à mettre

en place. C'est pour protéger, bien entendu, ceux qui bénéficient des logements sociaux et qui respectent la loi. La solidarité nationale, à mon avis, ça se mérite aussi.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Non, on n'a pas anticipé ce genre de convention. Cela dit, au village, on n'a pas vu ce genre de profil. J'en profite pour répondre à une gentille interprétation, fort courtoise, de Monsieur BOURGUET, qui me disait qu'il y avait un bruit comme quoi la municipalité avait attribué...

Monsieur Daniel BOURGUET : C'était des écrits dans Facebook, pas qu'un bruit.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, des écrits mal informés, qui disaient que la municipalité attribuait 3 % de ce qui était distribué. L'an dernier, sur 15 appartements qui ont été libérés dans la ville, il y en a eu 14 qui ont été attribués à des Melgoriens.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ce n'est pas une question de... Il y a des Melgoriens qui peuvent très bien mal se comporter dans les logements sociaux et entraîner une dégradation.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Mais vous avez raison.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je pense que ce n'est pas pour stigmatiser, c'est pour protéger. Et donc, comme on constate, partout en France...

Monsieur Laurent PRADEILLE : Je fais d'une réponse deux choses. Il nous est arrivé de constater... des bailleurs ont eu sorti des habitants, c'est arrivé. On n'a pas eu besoin d'avoir une convention supplémentaire. Et comme on n'a pas eu une pression sur cette question-là, on n'a pas passé cette convention-là. Et j'en profite pour dire que bon, au village, les habitants, ce n'est pas quelque chose qu'on a vu. Parce que le village est paisible. Vous en félicitez, je m'en félicite, tout le monde s'en félicite.

Monsieur Yvon BOURREL : Faut-il encore qu'elle soit légale cette disposition ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est légal, puisqu'à Nice, c'est le cas depuis 2021. Le tribunal n'a pas remis en cause ces conventions. Encore une fois, c'est pour faciliter. Il y a la loi après, derrière, il y a un tribunal, ce n'est pas à la cow-boy. Mais je pense que ce sont certaines protections qui permettent justement d'éviter que des quartiers, que des halls deviennent des endroits difficiles à vivre, avec toutes les difficultés qu'on peut voir ailleurs. Ça se voit aussi dans les villages qui étaient autrefois paisibles et qui sont devenus moins paisibles.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous parlez d'un risque, vous ne parlez pas d'une réalité, et c'est tant mieux.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Pour l'instant.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Je repose la même question. Quelle quantité de logements sociaux on a dans la commune ? On devait me donner une photo, je l'attends toujours.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Je n'ai pas le chiffre en tête, mais... À l'Agglo, ils vous le diront dans le détail, mais je vous le ferai passer aussi. Avec plaisir.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Cette délibération sera sanctionnée d'un vote favorable. Vous connaissez ma position en termes de densification de la ville et du collectif et du collectif social. Donc, je ne vais pas vous la réexposer. Par contre, une fois que ces logements sont là, je vous l'accorde, autant qu'ils

bénéficient à Mauguio. C'est pour ça que je voterai favorablement à cette délibération. Par contre, c'est source un peu d'inquiétude, puisqu'on voit que sur les deux tiers des bailleurs qui nous sont présentés, ils sont extérieurs à Montpellier, en l'occurrence Marseille, la région marseillaise et de Paris. Ce qui, pour les quatre opérations, correspond aux trois-quarts. Donc, ce qui m'interroge, vous l'aurez compris, la nature humaine étant ainsi faite, plus il y a d'immeubles, plus il y a de logements. Il va y avoir des difficultés. Je pense à l'entretien courant, je pense aux conflits de voisinage. Et de ce point de vue là, étant donné qu'ils ne sont pas à proximité, ça va générer des difficultés de gestion.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Les accidents de l'histoire font que le bailleur montpelliérain que vous appelez de vos vœux ne travaille pas à Mauguio. On a l'habitude de travailler avec pas mal de bailleurs, dont on vérifie - et vous avez raison - qu'ils aient une agence locale, qu'ils aient une capacité de réaction. Et on le vérifie au quotidien, au jour le jour, puisqu'il y a des bailleurs qui parfois... On travaille bien avec pendant cinq ans et puis... on travaille moins bien. Donc, il faut toujours réactiver ce réseau-là, par de la proximité. Mais là où vous avez raison, c'est : une proximité, une agence locale, une capacité de réagir et une fluidité, le fait de connaître les responsables, ainsi de suite... On demande, par exemple, que les commissions d'attribution, quand on est sur une première livraison, elles se fassent en mairie, pour qu'on rencontre et qu'on connaisse bien les personnes. Mais vous avez raison, c'est quelque chose de très très sensible. C'est un réseau qu'on essaie d'animer au mieux et en grande proximité. Mais on ne travaille pas, contrairement à vos vœux, avec le bailleur historique de Montpellier. C'est dû à notre histoire.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai évoqué la région montpelliéraine, tout ce que je souhaite, c'est qu'ils soient à proximité.

Monsieur Laurent PRADEILLE : On travaille très bien avec Hérault Logement, par exemple.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Puisque vous évoquez le sujet, vous avez dit qui ne travaillent pas ou qui ne travaillent plus avec la ville de Mauguio, il faut peut-être se poser les questions. Et je vous prendrais l'exemple de la Maison Pellissier, où on a fait une opération immobilière, qui était un choix de la commune. Mais si on avait fait d'autres choix, plutôt que de faire une opération et de vente, de travailler directement avec un bailleur, dès le départ, sur le sujet, on aurait non seulement pu avoir un bailleur à proximité, mais en plus, un bailleur avec qui on aurait pu négocier beaucoup plus de logements, puisque vous le savez, la Maison Pellissier avait fait partie d'un don.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Vous connaissez vraiment mal l'opiniâtreté du maire, parce que le maire, je l'ai vu établir le contact avec le bailleur en question au meilleur niveau, en interpellant directement, en discutant avec la présidente nationale. Et je dois dire qu'on a une qualité de travail, depuis l'explication entre le maire et la présidente nationale, qui fait que ça fonctionne très très bien. Et quand on décroche notre téléphone, il y a une suite immédiate. J'espère vous avoir répondu dans le détail.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, vous m'avez répondu. Convaincu, c'est une autre affaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, vous boirez un coup tous les deux et vous vous convaincrez.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Après les élections, là, c'est râpé.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Il y a des pages très intéressantes dans cet énorme pavé, heureusement qu'on a eu 12 jours pour étudier. De la page 188 à la page 196, et là, on a tous les bailleurs qui interviennent sur Mauguio. Et c'est intéressant, parce que...

Monsieur Laurent PRADEILLE : Vous parlez de quel document ? Du budget ?

Monsieur Frantz DENAT : Oui.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, du budget. Donc, sur la garantie Galland, j'imagine.

Monsieur Frantz DENAT : Sur le budget principal.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Pour l'agréger, en termes de ratios Galland, sur la garantie. C'est de ça dont vous nous parlez ?

Monsieur Frantz DENAT : Exactement. Et par là même, on a les gens qui interviennent. Et ce n'est quand même pas non plus tellement diversifié. Pour l'avoir connu de l'intérieur, ce n'est pas tellement diversifié. Je ne dis pas que c'est un bien ou un mal, mais je dis simplement que ça devrait participer à sécuriser les choses. Après, faut voir si c'est le cas ou pas. Mais on a des, comment dirais-je, des promoteurs habituels.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Il faut faire voter trois fois. Il y a A, B, C.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre cette convention ? Alors, la convention A avec SFHE pour le projet Origine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Avec CDC Habitat pour la Maison Pellissier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Concernant la réservation de logements avec FDI Habitat pour le projet Ora. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Continuons.

A/ Convention de réservation de logement avec la SFHE pour le projet :« ORIGINE »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B/ Convention de réservation de logements avec la CDC HABITAT pour le projet : « MAISON PELLISSIER »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C/ Convention de réservation de logements avec FDI HABITAT pour le projet :« ORA »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D/ Convention de réservation de logements avec la SFHE pour le projet : « LES CABANIERES »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. CONVENTION CADRE PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS POUR PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES :

Rapporteur : L.PRADEILLE

Monsieur Laurent PRADEILLE : Alors, la convention-cadre portant sur la mise à disposition de logements pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. On a voté.

Madame Marianne PELLETIER : Il manque Les Cabaniers.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Ah oui, Les Cabaniers.

Monsieur Yvon BOURREL : Veuillez m'excuser. Pardon. Pour Les Cabaniers, merci. Avec la SFHE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour la complétude du point, Madame PELLETIER.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Les Cabaniers, c'est vraiment un office. Ce n'est pas l'association des Joyeux Drilles. Convention-cadre portant sur la mise à disposition du logement pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. On a voté... Pour ceux qui siègent à l'Agglomération, on a voté la même convention chapeau à l'Agglomération. Je dois dire que c'est un dossier qui a été... Adages est venue au contact de la Ville de Mauguio. Et c'est le bon travail de confiance entre les services de l'État, Adages et la Ville de Mauguio, qui a fait qu'on a pu avoir une proposition de financement sur ces logements. On a excellemment bien travaillé avec le vice-président et la directrice de l'Agglomération du territoire, ce qui fait qu'on a été en capacité très rapidement de sortir une convention chapeau avec l'Agglo et la Ville, et de la mettre à musique, puisque vous voyez que les premiers logements... On vient de voter les conventions, il y a des mises à disposition qui vont arriver dès la fin mars. Je dois dire, à titre personnel, — et je sais que je le partage avec beaucoup d'entre vous — qu'avoir trouvé une solution de deux logements VIFS sur la commune, plus trois autres sur l'ensemble du Pays de l'Or, c'est inespéré. C'est une longue bataille qu'on n'avait pas réussie. Et moi, je pensais qu'on n'allait pas la réussir sur ce mandat-là. Et il y a des votes qui font plaisir. Celui-là en fait spécialement partie.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Laurent. Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, j'ai bien vu le point à l'Agglo quand il a fallu le voter. Par contre, j'avais une question, mais je suis arrivé trop tard. Le logement d'urgence qui était prévu à Carnon, est-ce qu'il rentre dans ce cadre-là ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : Non, non. Il est de surcroît.

Monsieur Yvon BOURREL : Il est programmé cette année. On l'achètera en plus. On passe au vote, si vous voulez bien. Donc, souhait de la commune de participer à cette collaboration, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Sophie, tu prends le point suivant, s'il te plaît ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR CITEO EN MATIERE DE DEPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER AVEC CITEO :
Rapporteur : S.CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit d'une convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo. La mise en place du tri sur l'espace public et au sein des établissements publics devient obligatoire, depuis le 1er janvier de cette année. Dans ce cadre, l'éco-organisme Citeo, chargé de la filière emballages ménagers recyclables, a lancé un appel à projets visant à accompagner financièrement le déploiement de la collecte sélective hors foyer. Le syndicat Pic et Étang a proposé à ses groupements membres et aux communes qui le constituent, de porter une candidature unique. Dans ce cadre, la mission confiée à ce dernier consiste dans la coordination des projets portés par chaque entité, la production d'une réponse unique à l'appel à projets ainsi que le règlement de l'ensemble des formalités afférentes, et enfin, la perception des soutiens financiers avant leur redistribution. Il vous est donc proposé d'approuver la constitution d'un groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo, de désigner le Syndicat Pic et Étang coordonnateur du groupement ainsi constitué et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à réaliser toute démarche en lien avec cette affaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Madame CRAMPAGNE. Pas de questions ? On passe au vote pour cette convention de groupement de coordination. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité. Point suivant ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LA RD 189A :

Rapporteur : S.CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit d'un avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la RD 189 A. La modification porte sur l'enveloppe financière de cette opération. Le montant total était évalué à 666 666,67 euros hors taxes, soit 800 000 euros TTC. Le bilan financier général de l'opération fait état d'un montant définitif de 561 868, 25 euros hors taxes, soit 674 241,90 euros TTC, pris en charge pour 42,38 % par le Département, et par la commune pour les 57,62 % restants. Le conseil municipal est invité à adopter les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et d'inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'ai du mal à comprendre. C'est-à-dire qu'on passe, avec cet avenant, à un Département qui finance 56 % et la commune 44 %, maintenant, le Département qui ne finance plus que 42 % et la commune 58, avec finalement la commune qui va dépasser le budget qu'elle avait prévu pour un projet à 800 000, 666 000, qui finalement en coûte 100 000 euros de moins. Je ne comprends pas comment le Département a pu faire accepter ça à la municipalité. Et je ne comprends pas comment la municipalité a pu accepter une répartition financière comme celle-là sur ce dossier. Là, il va falloir nous donner des explications.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je vais vous éclairer. En fait, il ne s'agit pas d'une clé de répartition financière... Pour autant que mes explications soient suffisamment claires, je m'y emploie du mieux que je peux, je vous remercie de votre indulgence. Au départ, il y avait effectivement un financement qui était établi comme suit par rapport aux travaux initialement prévus. À la sortie du projet, il se trouve que le Département a effectué moins de travaux que ce qu'il avait prévu pour son compte et qu'en plus, visiblement, il a bénéficié de moins-value. Vous savez que le coût des travaux peut évoluer. En revanche, il y a eu des travaux complémentaires à effectuer concernant la partie d'infrastructure qui était portée par la commune, ce qui explique que finalement, elle a engagé des sommes plus importantes. Donc il ne s'agit pas, comme effectivement la délibération pourrait donner à penser — je vous rejoins —, à une modification de clé de répartition qui viendrait dire que le Département décide de moins participer alors qu'il s'était engagé à un certain niveau de participation, mais bien en fait, que chacune des parties assume l'intégralité des dépenses qui relèvent de la partie de prestation qui était la sienne. Pour résumer, c'est comme si on avait eu un groupement de commandes, en fait.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ça me rassure. C'est vrai que la rédaction de la délibération ne comprenait pas cela. Et comme, en plus, je reviens du Salon de l'Agriculture où l'absence du département de l'Hérault au stand d'Occitanie, vraiment, ça m'a fait mal. Quand on voit ce que d'autres départements font, je trouve que là-dessus... Ça m'a un peu énervé et ça a rajouté à...

Madame Sophie CRAMPAGNE : Donc je lève toute ambiguïté.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je suis apaisé !

Madame Sophie CRAMPAGNE : Il ne s'agit pas d'un renoncement à une participation.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, si vous tournez en face vers notre conseillère départementale, elle pourra vous dire que, ni de près ni de loin, le Département n'a financé le mur acoustique. Le Département a fait un aménagement routier, il a fait sa part, et nous, on a fait la nôtre. Ce sont deux choses qui se sont réunies dans un groupement de commandes, si vous voulez, mais effectivement, ce n'est pas une clé de répartition.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Dans un monde bien fait, une route départementale, c'est au Département de faire les infrastructures, et aux collectivités. Et aux communes, c'est sur les routes communales. Mais le monde est mal fait, parfois.

Monsieur Frantz DENAT : Si je peux me permettre, pour l'avoir — excusez-moi du peu de modestie —, avec M. le directeur des services techniques, pour l'avoir négocié avec le Département, je voulais remettre les choses au point. C'est à dire qu'en effet le Département n'avait pas, on pourrait dire — j'espère que ce n'est pas enregistré, pour une fois —, n'avait pas foncièrement à aller jusque-là dans son engagement. Ne serait-ce que parce que, en raisonnement de droit, le lotissement avait été construit alors que la départementale préexistait. Ça fait partie des éléments. On a négocié, vu l'augmentation du nombre de véhicules passant, que les berges et la sécurisation étaient faites, au-delà, je le redis, au-delà de ce que le Département devait faire pour sécuriser pile-poil son truc, de manière, avec les fossés, etc., à nous couvrir un certain nombre de dépenses supplémentaires. Et je rends hommage aux relations entre Karim Ounoughi et la direction des routes du conseil départemental. Ça s'est très bien passé, c'est comme ça que ça s'est fait. Par contre, ce qui était peut-être moins prévu, c'est le collatéral, en aval, côté voirie melgorienne, le long des travaux qui ont été faits. Et là, si j'ai bien compris, c'est cette partie-là qui a été acceptée de refaire par la commune pour les habitants, qui est purement liée aux habitations et à tout ce qu'on a détruit comme végétalisation, mais par obligation, de ces travaux-là. Mais je me porte garant, si je puis dire, si tant est qu'il en faille, de la responsabilité et de la bonne volonté du Département en l'espèce.

Monsieur Yvon BOURREL : Tout est presque pour le mieux dans le meilleur des mondes. Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Question technique. De ce que je comprends dans la délibération, parce que je vous avoue qu'elle n'est pas très claire, ce n'est pas quelque chose qui va se faire en complément, c'est une régularisation de ce qui a été fait ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui. On est sur le bilan...

Monsieur Yvon BOURREL : Comme quoi, vous voyez !

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : D'où ma question, pourquoi ça n'a pas été anticipé et qu'est-ce qui a amené à ce que ce soit fait, pas dans l'étude de départ ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Alors, si vous le permettez, je vais demander à Monsieur OUNOUGHY de vous donner l'explication technique qu'il m'a livrée tout à l'heure, il le fera bien mieux que je ne le ferai.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous en remercie, mais j'en profite pour signaler que je vous le pose en conseil, vu qu'on n'a pas de commission sur les travaux pour le faire.

Monsieur Karim OUNOUGHY : Le faire avant, ce n'était pas possible, puisque la convention a été passée avant le lancement de l'appel d'offres, pour faire les choses dans l'ordre, comme vous l'indiquez. Dans l'ordre, on a estimé le montant des travaux, c'est donc la première répartition financière qui apparaît dans la délibération. On a lancé la consultation, et on a obtenu des offres qui s'élevaient au montant qui figure dans la délibération, donc avec des travaux moins chers pour le Département sur la partie routière, d'où la baisse des montants

indiqués, et un mur antibruit qui a coûté, grosso modo, le prix d'estimation. Et la convention prévoyait, c'est l'article 8.3 qui est cité dans la délibération, qu'à l'issue des travaux, un bilan serait fait, et en cas de dépassement de plus de 5 % du montant indiqué dans la convention, il y aurait un avenant qui viendrait modifier la répartition financière. Donc, la démarche a posteriori, elle était prévue dans la convention initialement, c'est l'article 8.3 qui est rappelé dans la délibération et dans la convention.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce que vous voulez dire, c'est qu'on s'attendait à ce dépassement ?

Monsieur Karim OUNOUGHI : Non, on ne s'attend pas, dans une opération, il se passe toujours quelque chose. Ça peut évoluer à la hausse, à la baisse. Quand c'est à la hausse, il faut réajuster la convention, si jamais la hausse est excessive par rapport à ce qui est prévu. Ça permet de garantir les intérêts de chacun des co-financeurs.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Merci pour ces explications, Monsieur OUNOUGHI. On passe au vote, si vous le voulez bien. Alors, pour l'approbation des termes de l'avenant et l'inscription des crédits correspondants, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. CHARTE DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES ET DES TERRASSES/ETALAGES :

Rapporteur : Y.BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant est relatif à la charte des devantures, des enseignes, des terrasses et étalages à Carnon. Laurent CAPPELLETTI vous en aurez parlé mieux que moi, néanmoins, je me charge du point. Comme vous le savez, nous sommes dans une phase de requalification urbaine à Carnon, avec une volonté de redynamiser l'offre commerciale, et si possible, de coupler les deux. Ce qu'on constate, c'est qu'il y a peu de lisibilité de l'offre commerciale à Carnon aujourd'hui, dans certains secteurs. On a un taux de rotation important dans la gestion des commerces, on a des lignes qui sont plus ou moins anarchiques et un manque d'unité, de cohérence dans les partis pris qui sont ceux des exploitants. C'est ainsi que pour, pas remettre de l'ordre, mais arriver à quelque chose de plus esthétique, une charte de prescription architecturale est proposée. Trois dimensions la caractérisent : la devanture, c'est-à-dire la vitrine, l'encadrement, le bandeau, l'éclairage, le store ; la deuxième, ce sont les enseignes ; la troisième, le mobilier que l'on mettra pour les terrasses. Le projet de charte consiste à clarifier l'offre commerciale, pas forcément de l'homogénéiser, on ne veut pas quelque chose qui soit identique partout, on verra comment. On veut préserver l'identité du marketing qui est spécifique à chaque offre commerciale. C'est ainsi qu'on exigera, par exemple, deux couleurs identitaires au maximum, mais ils choisiront ce qu'ils voudront, les couleurs qui correspondent à une identité, je ne vais pas en citer pour ne pas faire de l'ombre à ceux que je ne citerai pas ; faire d'un usage raisonné le recours à la vitrophanie, limitée à 20 % de la vitrine ; d'avoir des stores bannes positionnées à au moins 2,20 mètres de hauteur ; qu'il y ait une règle de proportionnalité de 1/5 e entre la hauteur de l'enseigne et la hauteur de l'immeuble, question de perspective ; que l'éclairage extérieur soit nécessairement blanc et que, sur le domaine public, on ait une seule gamme de mobilier qui soit autorisée, avec une recommandation, celle d'utiliser des mobiliers plutôt qualitatifs — le recours aux cannisses, ce n'est pas la première idée que nous ayons. L'idée, c'est d'avoir une mise en œuvre progressive de cette charte, avec des travaux de requalification qui concerneront prioritairement les commerces de l'avenue des Comtes de Melgueil et de Mistral cette année, en 2025, qui s'étendra en 2026 à Grassion Cibrand. On apporte des contraintes, mais aussi on apporte une aide. Je vous propose de budgéter, pour 2025, 60 000 euros d'aide pour accompagner, dans des proportions variant entre 40 et 70 %, les natures de travaux, avec des assiettes à définir. Là, on a défini l'enveloppe globale en sachant que sont exclus de toute aide les commerces dont le chiffre d'affaires dépasse un million d'euros. L'idée, c'est de donner un coup de pouce. Pour vous donner un ordre de grandeur, quand La Grande-Motte avait fait la même chose, on avait des aides de 5, 6, 7 000 euros. Quand on avait des vérandas bioclimatiques, c'était un petit peu plus. Alors, combien de commerces ça concerne, je ne vous le dirai pas. Je vous dirai que l'idée, c'est d'affecter une enveloppe, quitte après à l'ajuster

si c'est nécessaire. L'idée c'est d'accompagner. Je précise que la proposition qui est faite se base sur une concertation préalable menée par les services et Laurent, Monsieur CAPPELLETTI, et les élus qui ont travaillé avec lui, pour justement travailler dans la concertation et ne pas tordre le bras aux gens, ne pas être dans une contrainte comme ça, assumée, arriver à trouver les éléments de choix. Ça a été discuté, les propositions ont été discutées. C'est un travail, c'est la validation d'un travail préalable qui a été assurément réalisé. Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Une fois n'est pas coutume, j'allais faire un commentaire positif à l'encontre de votre collègue, notre collègue, adjoint au commerce.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour que (Inaudible) pas à l'encontre.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je compte sur vous pour lui rapporter. Effectivement, le chiffre je l'ai, c'est 80 commerçants sur Carnon. Cette commission s'est passée dans de bonnes conditions, je pense que mes collègues présents ne me contrediront pas sur le sujet. On a pu discuter. Est-ce que les choses auraient pu aller plus loin ? Oui, mais c'est un début. Alors, mieux vaut tard que jamais. Quoi qu'il en soit, ça tranche avec la première commission, notamment commerce, qui voulait qu'elle soit là uniquement pour restituer les décisions prises par l'exécutif municipal. Donc, on peut que s'en réjouir, un petit peu tard, mais comme je vous le disais, mieux vaut tard que jamais.

Monsieur Yvon BOURREL : Ah, Monsieur CHAZOT ! Merci. Ça me va droit au cœur, si vous saviez. Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, moi, c'est un peu la même chose. Il y a des commerçants qui sont venus me voir, ils m'ont dit : « Voilà, on a eu cette proposition, ça nous intéresse. »

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Monsieur DEYDIER. En fait, indépendamment des satisfecit que nous prenons volontiers ; l'idée, c'est de ne pas laisser le travail à moitié fait. Il y a l'action publique, avec les fonds publics, auxquels l'exécutif, dont vous faites partie, je le rappelle, participait et décidait. Combien il aurait été dommage que les bénéficiaires, quand même, des efforts menés sur le domaine public, ne soient pas accompagnés également par l'initiative privée, initiative qui est accompagnée par la commune. C'est-à-dire par, j'allais dire, des standards qui ne sont pas dictés par, forcément, une rentabilité, une précipitation, un cadre spécifique. On essaie de faire quelque chose qui soit un peu classe, un endroit comme on aimerait qu'il soit, ou le plus possible, par rapport aux moyens qu'on peut affecter, par rapport à ce que les gens sont prêts à faire. Et c'est bien quand on arrive à trouver une complémentarité entre l'action publique et l'action privée. Je précise quand même qu'ils reçoivent un public et que ce sont des gens que nous côtoyons, et avec lesquels la discussion... mais tant mieux que les discussions se soient révélées productives. On passe au vote, si vous voulez bien.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Frantz DENAT : J'étais présent à cette commission et en effet, ça nous a permis de discuter, comme celle d'ailleurs de finances. On avait eu les documents la veille, donc c'était moins facile de parler finances, mais ça ne nous a pas empêchés de discuter. Avec la commission, avec Laurent CAPPELLETTI, moi j'ai une question sur le PLU et le règlement de publicité. Lorsque j'étais à vos côtés comme adjoint à l'urbanisme, j'avais tenté de mettre en place un règlement de publicité, d'autant que vous refaites le PLU. Et le règlement de publicité aurait ceci d'intéressant, c'est qu'il permettrait d'avoir un résultat un peu plus harmonieux, comme on peut le voir par exemple à La Grande-Motte, c'est-à-dire quelque chose qui donne une harmonie, notamment le long du port, etc. Donc pour ma part, je regrette juste... C'est bien l'initiative, je veux dire, Laurent CAPPELLETTI nous a présenté ça comme un début, moi j'aimerais bien le voir comme une continuité, et notamment pour remettre en place tous ces commerces qui nous donneraient envie d'aller plus à Carnon qu'à Mauguio. Et le règlement de

publicité vaudrait aussi pour la commune de Mauguio, puisqu'on a eu quelques épisodes comme ça, comme l'auto-école en face du lavoir, où il a fallu lui faire démonter sa façade. Donc, je pense qu'un règlement de publicité, dans le cadre du PLU, aurait toute sa place, plutôt qu'une charte qui ne s'impose pas. Ça n'empêche pas de faire un règlement de publicité qui soit partenarial, avec lequel on discute avec les gens.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous l'avez dit, c'est une première étape, il peut y avoir une seconde. Moi je ne suis pas dans un dogme où on impose : on discute. Vous avez, encore une fois, je ne vais pas citer les commerçants, mais il y a des commerçants auxquels on a fait... Alors, il y en a qui sont en infraction avec le PLU par rapport à la commission des sites, par rapport au périmètre de covisibilité, ou certains qui ont fait des choses qui n'étaient vraiment pas classe du tout. En discutant, on leur a dit : « Ça, ça ne va pas », et ils l'ont changé. Effectivement, le normer, ce serait peut-être plus facile. Je suppose que vous en avez parlé à cette commission, je ne sais pas ce qu'il en est ressorti.

Monsieur Frantz DENAT : Tout à fait, ça a été évoqué à cette commission.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est peut-être quelque chose qu'on peut imaginer. Il n'y a rien qui est terminé, le débat est ouvert, je le rappelle. Donc, on va rester sur cette note positive, avant de voter, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE-MEDITERRANEE :

Rapporteur : C.FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Laurence, je crois que tu as l'honneur de... Non, c'est Caroline. Ah, pardon, excusez-moi. Alors, c'est Caroline FAVIER qui a l'honneur, désolé.

Madame Caroline FAVIER : Alors, sur le dernier point, la convention d'objectifs 2025, dans le cadre du partenariat avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture Occitanie Méditerranée... Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien de la commune à la maison des jeunes et de la culture de Mauguio-Carnon, il y a un partenariat, comme vous le savez, qui a été conclu avec la Fédération régionale des MJC Occitanie. C'est-à-dire que la commune subventionne les salaires des directrices adjointes de la MJC, à hauteur de 132 056 euros, conformément à l'annexe financière de la convention d'objectifs et de moyens qu'il convient de signer avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture Occitanie au titre de l'année 2025. Il vous est demandé d'approuver le renouvellement de la convention et d'approuver la convention d'objectifs et de moyens de la fédération, d'autoriser aussi le versement par Monsieur le maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Je précise simplement, c'est sous la forme d'une subvention, mais on paye à 100 % le salaire des deux directrices, de Madame la directrice et de son adjointe. Ce n'est pas simplement un accompagnement avec un pourcentage. Là, pour le coup, c'est 100 %. Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, c'est bon.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais vous avez appuyé ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Pardon, excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Ah, d'accord. Bien, nous remercions Madame FAVIER et on vote d'abord. Qui est contre cette approbation ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Eh bien écoutez, on finit en beauté, si je puis dire. Merci pour cette unanimité. Prochain conseil, le lundi 5 mai, en principe. Si tout va bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est mon anniversaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous remercie pour votre participation.

Monsieur Gérard DEYDIER : On n'a pas droit aux questions diverses ?

Monsieur Yvon BOURREL : Pardon, monsieur ? Non, attendez.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, des points divers, pardon.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, Monsieur DEYDIER. Vous me demandez de mettre un point à l'ordre du jour, je vous dis oui, je vous dis non, mais on ne discute pas à la fin du conseil sur les points qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, quand ils ne concernent pas le conseil. Après, si vous avez des questions en dehors du conseil, je vous répondrai, mais pas pendant le conseil.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Il me semble que cette question avait été déjà évoquée, et vous aviez dit que, notamment, puisqu'on ne peut faire des propositions sur table, il y aurait cette possibilité. À titre personnel, je n'ai pas de point divers à associer, mais vous nous avez dit, et je vous invite à vérifier le dernier procès-verbal, vous vous étiez engagé là-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL : Proposez-moi le point avant la séance, Monsieur DEYDIER. Je vous répondrai.

Monsieur Gérard DEYDIER : Et c'est prévu dans le règlement intérieur.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Les questions diverses, à la fin, c'est prévu.

Monsieur Frantz DENAT : La question des questions diverses est posée à la fin de chaque conseil. Normalement, c'est prévu dans le règlement intérieur. Je suis formaté.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, si la question concerne l'ordre du jour, je la prends.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, ça ne concerne pas l'ordre du jour. Ça concerne le jardin du Bosquet qui devient un parc à chiens de catégorie 4 qui se baladent et qui menacent pas mal de choses. Ça concerne aussi une réunion qui a eu lieu à Marsillargues sur les inondations du Vidourle dans lequel il a été avancé que le ressuyage se ferait dans l'étang de L'or donc en conséquence par le Grau de Carnon, par conséquent, une incidence sur le dragage du port. C'était les deux points que je voulais juste vous alerter.

Monsieur Yvon BOURREL : J'en prends bonne note. Je vous apporterai les éléments en dehors de cette séance municipale que je clôture. Bonne journée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

**Le secrétaire de séance,
François DALBARD**



**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

